

N° 523 - Jeudi 3 Novembre 1938 - 1 fr. 75

DETECTIVE



L'OR *appât du crime*

Lire, pages 2, 3 et 4, nos
enquêtes à Paris, à Gap
et à Brive sur les voleurs
du "fabuleux métal".

LA SEMAINE PROCHAINE :

RACOLEURS

Révélation sur le trafic des guides à Paris
et sur les bandits de l'Opéra, par

l'inspecteur principal R-J. PIGUET

Le trésor "ensorcelé"

GAP
(de notre envoyé spécial.)

DIRE qu'il y a des chercheurs aventureux qui affrontent les pires risques pour aller, dans les gorges du Klondike ou les ravins de l'Alaska, tamiser les sables ou fouiller la terre qui contiennent de l'or !

Sans aller si loin, sans se donner tant de mal, une bande de gitanes encore inconnue vient de « découvrir » un précieux « filon » qu'elle n'a pas manqué d'exploiter. La manière persuasive, les passes magiques, les incantations cabalistiques ont assuré à cette équipe rouée le succès de son entreprise. Mille quatre cents pièces d'or (ces précieuses petites pièces qui n'ont l'air de rien, mais qui valent chacune quelque deux cent quarante francs), tel est le butin, représentant plus de trois cent mille francs, dont se sont emparé les cupides gitanes.

C'est à Montlégin, près de Laragne, à cinquante kilomètres de Gap, que s'est déroulé l'épisode. Ceux qui en firent les frais sont deux rustres, les frères Gabriel, dont il est bien inutile de dire qu'ils sont d'une naïveté modèle. On jugera de ça d'après les propos qui vont suivre, car, justement, me voici venu à Montlégin, où j'interroge tour à tour Paulin Gabriel, gardant ses moutons dans la chenaie, et son frère Henri, qui vient d'abandonner sa pioche dans le pré qu'il défonce vigoureusement en bordure de la voie ferrée.

— Alors, messieurs, on vous a pris comme ça toute une fortune ? C'est une mauvaise affaire pour vous...

— C'est vrai, me répond le barbu. Nous mettrons du temps à rattraper ça !

— Hélas ! vous n'avez plus d'espoir, bien entendu, de revoir le magot qui vous a été ravi ?

— On sait pas, dit à son tour Paulin Gabriel, le berger. Des moments, je regarde par là-bas pour voir si les bohémienues ne reviennent pas. Elles nous ont dit qu'elles allaient faire bénir les pièces d'or à Lisieux. On voulait pas, bien sûr. Mais elles nous ont dit que si on refusait, notre or nous porterait malheur : notre frère resterait dix ans de plus au purgatoire, et nous, nous serions malades au lit, et notre bétail serait frappé par les épidémies ou par la foudre. Alors, dame ! on a obéi. Mais on savait même pas combien le père nous avait laissé de pièces d'or. On est allé à la cachette, dans l'étable, et on a percé un trou dans le mur où le père, en mourant, nous avait dit qu'il cachait sa fortune. Il y avait mille quatre cents pièces jaunes que les gitanes ont comptées. Pourtant, nous n'avons pas voulu, tout de suite, confier ce trésor aux femmes. Après les vieilles, des jeunes qui étaient jolies sont venues nous relancer. C'est à celles-ci que nous avons remis notre or...

A ces mots, tout me paraît plus explicite dans l'affligeante mésaventure des deux montagnards. Sans doute ont-ils été davantage victimes de l'attrait des jeunes bohémienues, que de leur inconcevable appréhension d'être ensorcelés ? Mais l'allusion que je me permets d'émettre à cette idée me vaut une

réplique réprobatrice de la part du barbu angélique :

— Oh ! pas du tout, se récrie-t-il. Pour ça, nous pouvons marcher la tête haute...

Incrovable histoire ! Il serait peut-être fastidieux d'en rapporter les détails piquants recueillis sur place. Mais il est de fait que les gitanes brunes ont littéralement ensorcelé ces hommes sans que le moindre aguichement physique ait contribué à cette duperie. Au cours des veillées prolongées dans la ferme des frères Gabriel, seuls des exercices de magie furent pratiqués. Les bohémienues firent brûler le sel dans la cheminée. Une poudre noire aux vapeurs soporifiques fut également brûlée dans des assiettes, tandis que les assistants récitaient sur un rythme accéléré des invocations et incantations.

D'habiles magiciennes

Les deux paysans singulièrement arriérés perdirent la tête et leur fortune dans ces circonstances bouffonnes. Après la cachette de l'étable, ils fouillèrent chaque trou de la masure et trouvèrent encore quelques louis, ce qui incita une des gitanes à suggérer la démolition complète de la maison. Paulin et Henri Gabriel eussent consenti volontiers à cette démolition, craignant qu'il ne restât dans les murs des pièces d'or non bénites. Mais une bohémienne s'avisa que la destruction de la ferme des deux rustres ne manquerait pas d'éveiller dans le pays une indiscrète curiosité. Cet avis fut partagé par la bande des pilleurs d'or, laquelle jugea prudent de ne pas s'attarder davantage dans les parages de Montlégin.

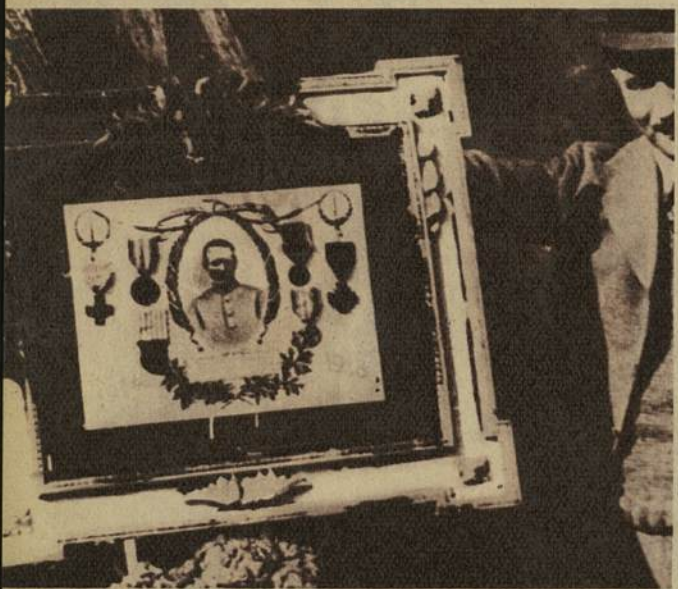
Toutefois, les bohémienues ne reprirent point leur route aventureuse sans laisser aux frères Gabriel deux souvenirs de leurs mémorables visites. Henri reçut un livre contenant les prophéties d'Ezéchiel. Il écrivit son testament sur les pages de garde. Paulin, de son côté, reçut une croix dorée qu'il me montra avec fierté :

— Elle m'a coûté trois cents francs, dit-il. C'est un talisman contre la grêle, la foudre et les maladies. Si elle fait de l'effet, c'est pas cher ; mais si elle ne me garantit pas, c'est une mauvaise affaire...

Voilà la seule inquiétude que j'aurai relevé au cours de mon entrevue avec les deux montagnards dépossédés de leur trésor. D'ailleurs, n'ayant plus rien à me dire, Henri reprend placidement la pioche, et Paulin, l'air content, s'en retourne à ses moutons...

Jean CASTELLANO.

L'instabilité des cours financiers incite les malfaiteurs à se procurer or ou bijoux de préférence à l'argent-papier. Ci-contre, à gauche, l'inspecteur Savary interroge un receleur de bijoux, le Russe Galperin, cependant qu'on emmène en prison la complice de ce malfaiteur, sa compatriote Sonia Basofski.



En haut : la ferme des Gabriel dont les murs recelaient un trésor. Au dessous : les deux rustres naïfs (de part et d'autre de la photo) qui se firent voler leur or. — Puis le portrait de Paulin Gabriel, héros qui ne sut pas se "défendre".

Après l'attaque du train des lingots d'or, trois affaires dont l'or a servi d'appât aux malfaiteurs, défrayent à nouveau cette semaine la chronique des faits divers.

L'or... toujours l'or... C'est lui qui jadis faisait se ruer la foule des aventuriers vers les mines du nouveau-monde.

C'est lui qui, dans les forteresses des grandes cités, domine, déclenche ou apaise les révolutions et les guerres.

Pour l'or, on se bat.

Pour l'or, on se tue.

Pour l'or, on vole...

C'est un fait que depuis quelque temps, les malfaiteurs, négligeant les titres et les billets de banque, cherchent plutôt à s'emparer de l'or.

Nous allons voir, dans les trois récits qui vont suivre, comment ils y parviennent et comment aussi leur audace est mise en échec par la police — du moins, à Paris.

Un cambriolage "technique"

BRIVE-LA-GAILLARDE
(De notre correspondant particulier).

A la fois fruitier et marchand de journaux, établi à l'angle de la rue de l'Hôtel-de-Ville et du boulevard Edouard-Lachaud, M. Coudert eut la désagréable surprise de constater, l'autre matin, qu'un des carreaux de sa porte était brisé et que celle-là avait été ouverte dans le courant de la nuit.

— Quels mauvais garnements sont passés par là ? grommela le tenancier de l'échoppe. Ils ont voulu me faire une mauvaise farce. Sacripants ! Si je les découvre, ils se souviendront de la leçon que je leur infligerai...

Mais le courroux de M. Coudert se mua bien vite en anxiété. En effet, la porte mitoyenne séparant sa petite boutique de la bijouterie Delteil béait largement. Ce n'était donc pas les réserves de journaux ni les approvisionnements de fruits contenus dans l'échoppe que les visiteurs nocturnes étaient venus mettre à mal ; mais les riches collections du voisin avaient certainement souffert du passage de ces noctambules. Essoufflé d'émotion, M. Coudert s'en fut à toutes jambes donner l'alerte au bijoutier.

Des connaisseurs

Une demi-heure plus tard, l'enquête commençait, menée de concert par la police locale et par la police mobile — celle-ci représentée par le très actif inspecteur Servant. Déjà, la nouvelle du cambriolage s'était répandue comme une trainée de poudre dans la petite ville ; et, cependant que les enquêteurs entreprenaient leur besogne, la foule s'accroissait devant le rideau de fer du magasin dévalisé.

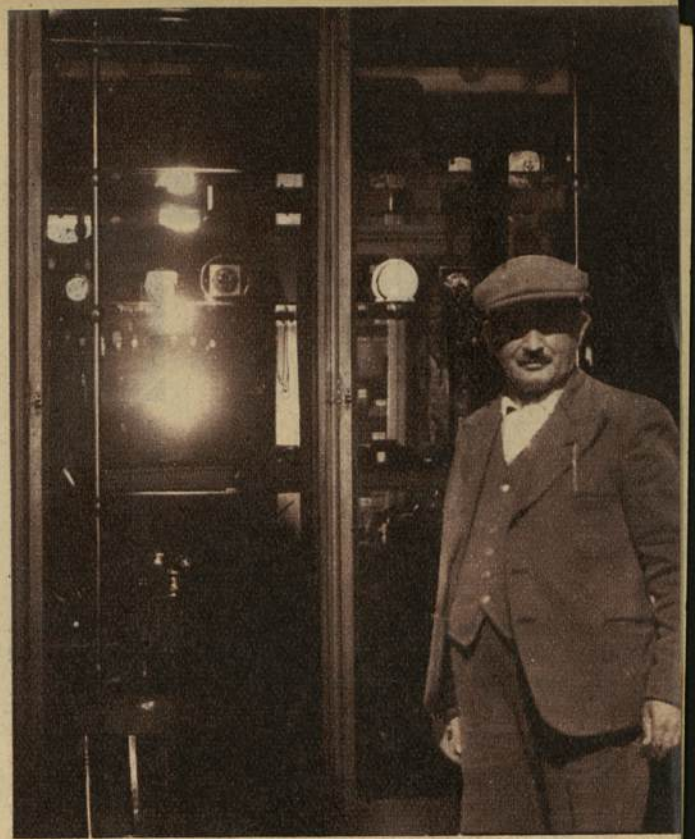
Dès les premières constatations, chacun dut reconnaître que parmi ceux qui avaient effectué le pillage devait se trouver au moins un « technicien » de la cambriole dans les bijouteries. Effectivement, tous les objets volés avaient été choisis par un expert très avisé, lequel ne s'était soucié « d'emballer » que les seuls bijoux d'or. Un trait tout particulier démontrait que les cambrioleurs savaient estimer la marchan-

dise à sa juste valeur : sur un même plateau, seules les montres en or avaient été soustraites, alors que les montres en « plaqué-or » avaient été délaissées quoique leur apparence fût sensiblement plus alléchante. D'autre part, il se confirmait que les cambrioleurs connaissaient fort bien les aîtres d'une bijouterie, du fait qu'ils n'avaient pas négligé de fouiller tous les tiroirs de l'établi de réparation, lesquels avaient été dévalisés de quelques autres pièces en métal précieux.

Le dommage subi par M. Delteil était considérable, par rapport à la minime importance des vols commis de-ci de-là à Brive. Au reste, la bijouterie mise à mal est la mieux achalandée de la ville. Les auteurs du pillage s'y étaient emparés de plusieurs douzaines de bracelets, de colliers, de montres. En outre, quatre bagues ornées de diamants avaient disparu. Au total, la compagnie d'assurance qui aura à rembourser M. Delteil devra lui verser en dédommagement une somme supérieure à deux cent mille francs.

De son côté, M. Coudert s'afflige d'avoir été dévalisé des six cents francs contenus dans son tiroir-caisse ; mais il compte pour rien, bien entendu, les quelques fruits dont les malfaiteurs se restaurèrent après l'exploit qui leur avait sans doute « creusé l'estomac »...

La présence à Brive d'un mutilé de guerre au casier judiciaire très chargé incita certains bavards à le soupçonner d'avoir « indiqué » la fructueuse opération à des complices ignorés. Au vrai, point n'était besoin d'indicateur pour organiser cet exploit, les caractéristiques de la bijouterie Delteil suffisant à la désigner comme étant très facile à cambrioler. L'immeuble où elle est située étant occupé par une clinique, pas de crainte de se trouver nez à nez avec le bijoutier réveillé par le signal d'alarme. D'autre part, rien de plus facile que de s'introduire dans le magasin de joaillerie en fracturant la porte de l'échoppe voisine. Les enquêteurs retrouvèrent, d'ailleurs, outre une gabardine, le crochet de fer qui avait permis aux cambrioleurs de briser une vitre de porte à la boutique du fruitier-marchand de journaux. Le même crochet avait également servi à tirer les verrous verticaux fermant cette porte. On découvrit de plus la pince monseigneur utilisée pour ouvrir et la grille intérieure de la petite boutique et



Fascinés par l'éclat de l'or, des cambrioleurs pillèrent une bijouterie de Brive-la-Gaillarde, méfait qui fut découvert par un voisin, M. Coudert.

la porte mitoyenne séparant celle-ci de la bijouterie Delteil. Ainsi fut aisément reconstitué le passage effectué par les néfastes visiteurs.

Une enquête difficile

Un moment, on crut que la gabardine abandonnée sur place avec le crochet de fer et la pince monseigneur allait permettre aux policiers d'arrêter rapidement le propriétaire de ce vêtement. Précisément, des témoins signalèrent qu'ils avaient remarqué, à la gare, un voyageur se déclarant contrôleur d'appareils automatiques publicitaires, lequel portait un imperméable identique à celui récupéré par la police sur les lieux du cambriolage. Bien obligés de vérifier chaque témoignage, les enquêteurs s'empressèrent de dépister l'homme. Celui-ci fut bientôt retrouvé, mais on l'avait à tort considéré comme un suspect. Il lui fut facile de prouver sa parfaite intégrité.

Quoi qu'il en soit, maintes déclarations recueillies en ville attestent que, dans l'après-midi qui précéda le cambriolage nocturne, deux individus douteux attirèrent l'attention dans divers cafés locaux. Loin de chercher à avoir une attitude effacée, ils se montraient, au contraire, fort exubérants. L'un d'eux se fit, au surplus, remarquer dans un café par son talent de pianiste.

Le signalement de ces deux individus fut également relevé dans la région, quelques heures après le pillage de la bijouterie Delteil. Ils étaient alors en compagnie d'un troisième inconnu ; et l'équipe occupait une somptueuse voiture portant, en fait de marque d'immatriculation, ces lettres et chiffres fantaisistes : W.W. 15.

Après avoir été remarquée en stationnement dans plusieurs endroits de Brive-la-Gaillarde — notamment tout à proximité des lieux du cambriolage — cette magnifique Panhard tout flambant neuf, se trouvait à Souillac vers cinq heures et demie du matin, le conducteur demandant alors son chemin à un garagiste pour se rendre à Perpignan.

Retrouvera-t-on les membres de cet équipage suspect ? C'est là une besogne à laquelle diverses polices régionales collaborent avec autant de zèle que d'obstination. Toutefois, ce qui nous surprendrait, c'est que le trio dont on a perdu la trace fût retrouvé à Perpignan. Si nous en croyons certaines confidences, ce serait le milieu de Toulouse qui abriterait maintenant les auteurs du cambriolage de Brive. On sait d'ailleurs que la grande cité méridionale est le fief d'une pègre dont les méfaits ont maintes et maintes fois illustré la chronique des faits divers.

André SANS.

La milliardaire dévalisée

B IEN que sa fortune soit inestimable, Mrs Davis Mortimer, veuve du roi du tabac américain, fut vivement ébranlée en constatant, dans la nuit du 10 au 11 juin dernier, que le coffre-fort muré entre sa chambre et sa salle de bain avait été dévalisé.

L'opulente lady venait de rentrer tardivement dans son appartement princier, 4, rue Fabert, et elle s'apprêtait à remettre dans le coffre les quelques bijoux qui l'avaient parée dans la soirée, lorsqu'elle s'aperçut que le complément de sa merveilleuse collection de bijoux avait disparu.

— Aoh ! s'exclama-t-elle avec un mouvement de recul, une gangster est venue ici. Aoh ! je suis véritablement surprise...

Aussitôt le nombreux personnel de la milliardaire





Les pilliers de la bijouterie Delteil étaient indéniablement des "connaisseurs" car ils ne s'emparèrent que des bijoux d'or, méprisant le simili.

étrangère fut arraché au sommeil pour être brièvement interrogé. Mais nul n'avait rien vu, rien entendu ; et même, en explorant tous les coins et recoins des trois étages occupés par l'Américaine, on ne découvrit pas le moindre indice dénonçant le passage du cambrioleur.

Soupçons fragiles

Au matin, les enquêteurs Savary et Sahuc étaient désignés par M. Roches, chef de la brigade spéciale de la police judiciaire, pour commencer diligemment l'enquête.

Comme de règle, les policiers questionnèrent en premier lieu Mme Davis Mortimer. Celle-ci énuméra tout d'abord les objets précieux qui lui avaient été volés : une bague ornée d'une émeraude de 21 carats, laquelle valait neuf cent mille francs ; une autre bague portant un brillant de 17 carats dont la valeur atteignait six cent mille francs ; une chevalière en platine enrichie de diamants ; un bracelet d'or massif ; une enveloppe contenant la somme de 7.800 francs destinée à payer les gages des domestiques. Sans tenir compte de ces billets de banque, la valeur totale du trésor soustrait à la riche lady atteignait deux millions de francs.

Ayant ainsi « inventorié » la perte considérable qu'elle avait subie, Mrs Davis Mortimer montra à MM. Savary et Sahuc l'emplacement du coffre-fort mis au pillage. Celui-ci se trouvait encastré dans le mur d'un réduit, entre la chambre à coucher et la salle de bains de la milliardaire.

— Il fallait que le malfaiteur connût parfaitement les lieux pour découvrir cette cachette, constatèrent les enquêteurs.

— Bien sûr, répliqua la plaignante. Mais je ne vous ai pas encore tout dit ! Tenez, vous voyez le coussin de ce tabouret. C'est là-dessous que je cache ordinairement la clef de mon coffre. Eh bien ! le cambrioleur ne s'est pas du tout trouvé embarrassé pour ouvrir ce coffre. Il a pris la clef sous le coussin, s'en est servi, puis l'a replacée à l'endroit où il l'avait prise. Voilà qui confirme bien ce que vous disiez : c'est un familier de la maison qui s'est emparé de mes bijoux...

En recueillant cette déclaration pleine d'intérêt, les enquêteurs furent immédiatement persuadés que l'auteur du cambriolage était, soit quelque soubrette ou cuisinière se trouvant dans la maison, soit un ancien domestique. Le personnel interrogé et surveillé sur place fut mis rapidement hors de soupçon. Aussi bien, il fallut rechercher quel pouvait être l'ancien domestique ayant effectué si habilement le fructueux cambriolage.

Mais, hélas ! les policiers questionnèrent vainement la plaignante.

— Combien de gens de maison ai-je déjà renvoyés ? Une dizaine par an, pour le moins, répétait Mrs Mortimer. A la vérité, je ne sais trop, messieurs, quelle piste je pourrais bien vous suggérer...

Une piste

Décus, les inspecteurs Savary et Sahuc se trouvaient fort embarrassés pour orienter leurs recherches. Néanmoins, le signalement des bijoux volés leur laissait espérer que ceux-ci pourraient être retrouvés et qu'on parviendrait ainsi à découvrir la trace du malfaiteur. Donc, maints diamantaires et joailliers furent informés du détournement commis au préjudice de la milliardaire. Sous l'inspiration de leurs chefs (MM. Roches, Moreux et Barrad), les enquêteurs multiplièrent les démarches à travers Paris et la proche banlieue pour mettre « la puce à l'oreille » aux multiples témoins éventuels à qui pouvait être proposé l'un ou l'autre des bijoux de la milliardaire américaine.

Cependant, trois mois s'écoulèrent sans que personne ne signalât ou ne dénonçât le moindre indice concernant le trésor volé. Celui-ci était-il dissimulé à Paris ou avait-il été écoulé outre-frontière ? Les

policiers pleins de zèle et de vigilance étaient bien marqués de l'ignorer...

Or, dans les premiers jours de la semaine dernière, MM. Savary et Sahuc étaient convoqués par téléphone chez un courtier en pierres précieuses, établi rue Lafayette, lequel leur fit une révélation fort importante.

— Je suis en pourparlers, déclara ce témoin, avec un certain Pierre Maréchal, qui désire me vendre, pour cinquante-cinq mille francs, une émeraude de toute beauté, valant à peu près le million. Ne serait-ce pas là un des bijoux volés à Mrs Davis Mortimer ? Je me le demande... En tout cas, ledit Maréchal doit revenir me voir demain, pour savoir si je me suis décidé à acheter l'émeraude que voici. Messieurs, il y aurait peut-être intérêt à ce que vous interveniez dans l'affaire.

Bien sûr, les enquêteurs ne manquèrent pas d'être fidèles au rendez-vous du lendemain. Ils emboîtèrent le pas au transactionnaire suspect et découvrirent ainsi son adresse, dans un hôtel de la rue de Rocroy. Puis, l'émeraude ayant été identifiée comme étant réellement celle dont la riche américaine avait été dévalisée, l'arrestation de Maréchal fut immédiatement décidée et menée à bien.

Les aveux

A la police judiciaire, le malfaiteur livra à M. Roches et au secrétaire de celui-ci, M. Clot, sinon des aveux complets, du moins des confidences révélatrices.

— C'est bien moi, dit-il en substance, qui ait cherché à placer l'émeraude ; mais je ne sais pas au juste d'où elle provient. Cette pierre précieuse m'avait été remise par mon ami et voisin d'hôtel, le Polonais François Marek, lequel ne m'avait pas dit que le joyau provenait d'un vol...

Une heure plus tard, arrêté dans sa chambre de la rue de Rocroy, Marek rejoignait son complice au 36 du quai des Orfèvres. A son tour, il se soumit sans difficulté à l'interrogatoire qu'on lui fit subir.

Tout d'abord, le Polonais se reconnut pour un ancien domestique de Mrs Davis Mortimer, que celle-ci avait « mis à pied » au début de l'année. Puis, il narra les circonstances du cambriolage ; et ce fut une grande satisfaction pour l'inspecteur Savary de constater que les aveux de Marek correspondaient exactement au rapport que le policier avait établi trois mois plus tôt.

Marek s'était introduit dans l'immeuble habité par l'Américaine en emboitant le pas à un locataire, vers minuit. Au septième étage, une échelle fixe lui avait permis d'atteindre la chambre contenant l'appareillage électrique de l'ascenseur. De cette pièce mal fermée, l'intrus était passé très facilement sur la terrasse du huitième étage, d'où, par une fenêtre ouverte, il s'était introduit dans l'appartement de la milliardaire.

Le cambriolage effectué, son auteur s'était retiré tout simplement par l'escalier principal. Mais alors qu'il était encore dans l'immeuble, le ronronnement

De gauc. à dr. : Marek, Schlusshelheim et Maréchal, membres de la bande qui essaya d'écouler les inestimables bijoux dont avait été dévalisée Mme Davis Mortimer. Dans l'avion forain, un portrait inédit du cambrioleur Marek.

de l'ascenseur se fit entendre. Tapi dans le coin d'un palier, Marek vit monter sa victime, laquelle réintégrait son appartement trois minutes trop tard...

Un beau coup de filet

Ce récit fut écouté et consigné très attentivement ; mais une question brûlait cependant les lèvres des auditeurs.

— Où est passé, à part l'émeraude que nous avons récupérée, le fructueux butin qui a disparu ? Où se trouve, notamment, le diamant de six cent mille francs ?

Marek répliqua sans hésitation à cette interrogation pressante. Il avait revendu la pierre précieuse, pour onze mille francs, à un bijoutier en appartement, le Russe Galperin, installé rue des Archives.

Lalperin fut à son tour arrêté. Il en fut de même d'Oscar Schlusshelheim et de Sonia Schmidt, femme Basofki, que le malhonnête bijoutier dénonça comme ayant été ses complices. Schlusshelheim avait servi d'intermédiaire au voleur polonais pour proposer le diamant au Russe. Sonia Basofki, belle-sœur et compatriote de celui-ci, avait recélé la précieuse gemme, laquelle fut effectivement retrouvée dans une boîte de farine où l'avait dissimulée la coupable.

Puis, sur les indications de Marek, tout le complément du butin fut récupéré. On retrouva même, au cours des perquisitions effectuées chez le malfaiteur et chez ses complices, une somme de 46.000 francs, représentant le produit des reventes.

De plus, les enquêteurs dépistèrent d'autres intermédiaires ou recéleurs ayant accepté bagues et bracelet que leur avait proposé Marek. Les principaux de ces nouveaux inculpés sont les époux Samuel Bernstein et le bijoutier marron Obstfeld Hirsch. Au total, neuf coupables sont maintenant sous les verrous. Il n'y a qu'un seul Français dans cette bande...

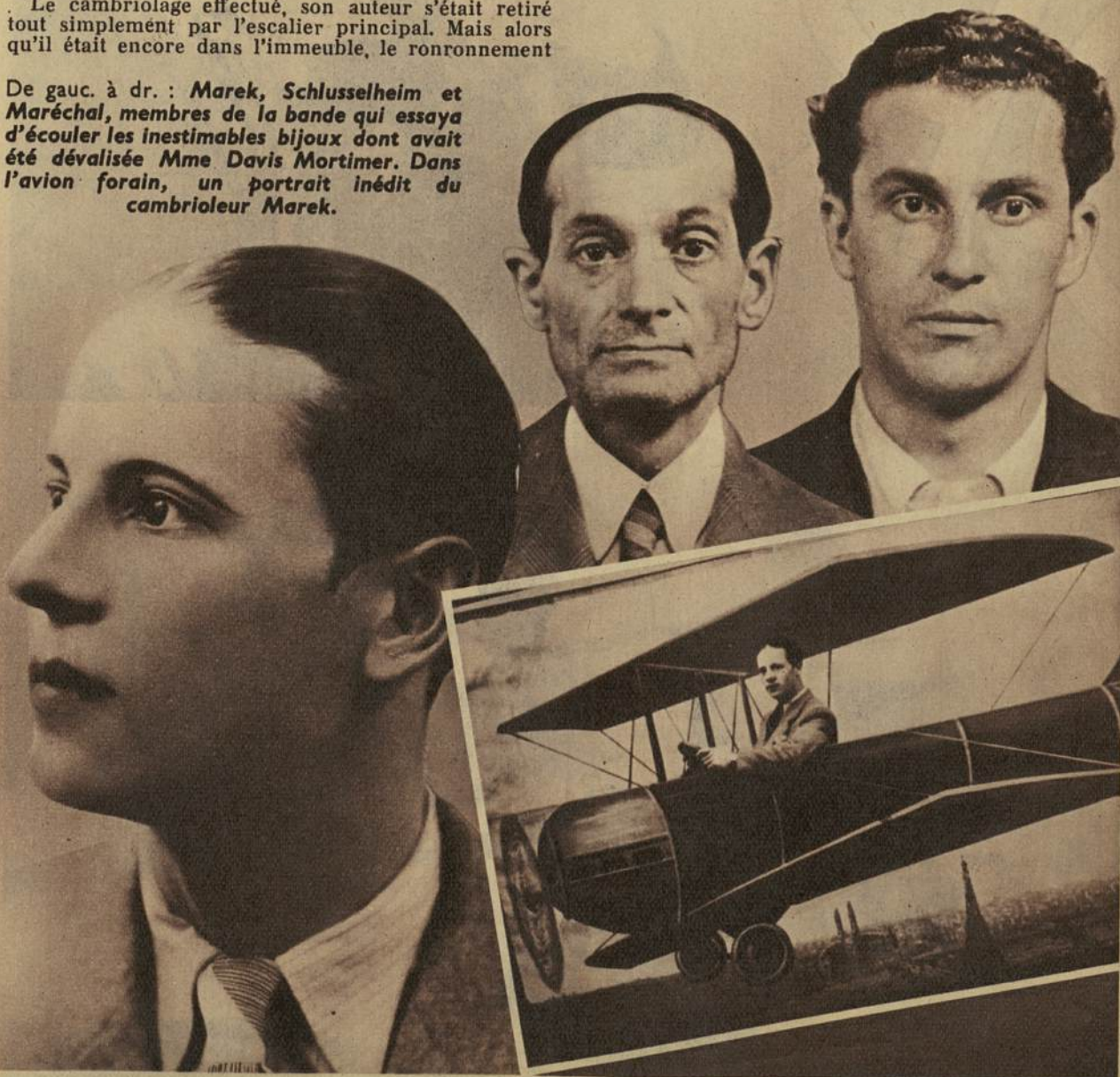
Mais, Français ou non, il est heureux que les malfaiteurs aient été pris. C'est là un remarquable succès, dont il convient de féliciter la police. A Paris, celle-ci est beaucoup moins spectaculaire qu'au pays des milliardaires ; mais elle démontre cependant par sa compétence et ses mérites qu'elle est une des meilleures *in the world*...

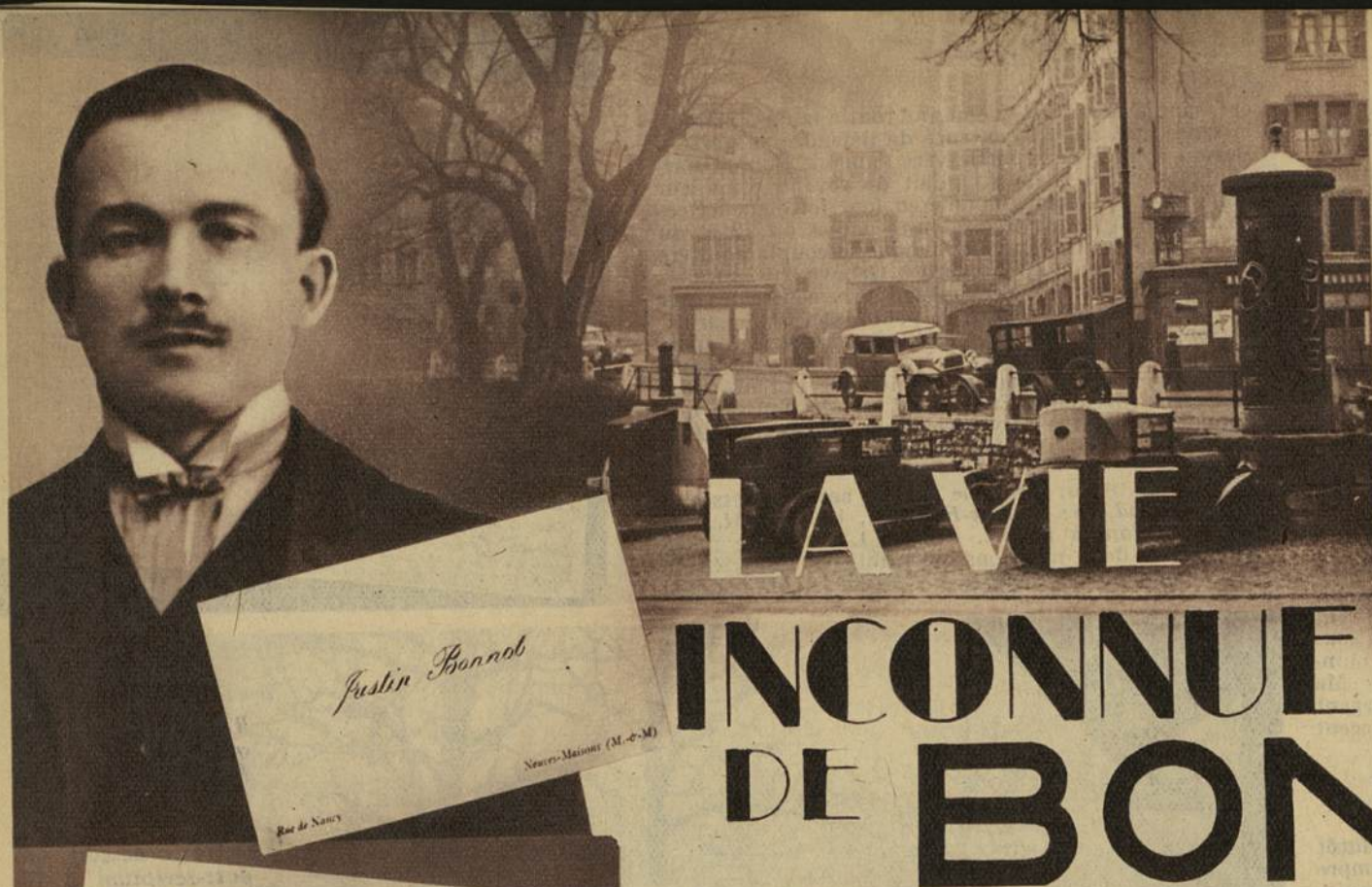
Luc DORNAIN.

APRÈS LA CATASTROPHE

Aujourd'hui Marseille, avec ses morts et ses ruines... Le feu coûte chaque année, à la France, des milliers de victimes et trois milliards de francs. Une réforme s'impose quant à l'organisation de la défense contre le fléau.

Nous dirons, la semaine prochaine, statistiques à l'appui, comment un grand pays doit vaincre le feu dévastateur.





en l'ayant valu quel état m'a
à l'époque que notre cousin mourut
lui-même de lui-même a mal
qu'il a été à moi, j'étais que
sa femme employée à l'usine Gillet ne
pouvait pas venir le voir à l'époque
sans venir à l'enfant avec lui
me qu'à Lyon.
Le dant l'ont, gravement malade
je suis à l'hôpital et que j'étais à
ma femme de ne pas venir jusqu'à
cela ne pouvait pas que la moi
qu'elle souffrait et avait à faire avec
le nomme Daron avant de venir
à l'hôpital et l'hôpital et ayant
je m'affaire de la chose et ayant
ma femme de ma femme quand
Daron a pu la voir de me
payer et de me plus remettre les
chez moi, mais cela 15 jours
que ma femme abandonnera la
domestique et j'irai à Lyon avec

LA VIE INCONNUE DE BONNOT

Ce n'est pas sans raison que le secrétaire du syndicat des mécaniciens avait appelé Bonnot à Saint-Étienne. A Lyon, il avait remarqué cette tête chaude, animée d'un fort orgueil. Besson connaissait son homme et savait que de sournaises flatteries le transformeraient, à son gré, en un instrument de désordre. Mais il fallait, pour cela, rencontrer souvent Bonnot, hors de l'usine.

Besson usa d'une ruse diabolique. Il avait laissé sa femme à Lyon, travaillant à l'usine Gillet. Obligé de se nourrir au restaurant, il se plaignit devant son compagnon des maux d'estomac que lui procuraient la mauvaise cuisine qu'on lui servait et Bonnot, par reconnaissance du service rendu, lui offrit spontanément de venir prendre pension chez lui. Besson accepta et se déclara content du menu. Sophie Bonnot était bonne ménagère, et l'éloignement du petit Lily, leur fils, provisoirement confié à la garde de sa grand'mère, à Genève, lui laissait tout le temps de préparer les repas des deux hommes, dont les heures de travail coïncidaient bien rarement.

Bien souvent donc, Besson se trouvait seul avec la jolte, trop jolie Sophie, alors âgée de vingt-quatre ans. Quand vous connaîtrez la suite de ce récit, vous acquerez la certitude que, en l'absence du mari, les flatteries adressées par Besson à ce dernier se muaient en compliments audacieux pour la jeune épouse. Besson était un grand gaillard de trente-six ans, beau parleur, hardi en toutes choses. Il avait, à l'usine, une réputation bien ou mal établie de trousseur de jupons. Mais Bonnot aimait aveuglément sa femme et quand ses camarades d'atelier le taquinaient sur la présence d'un « coucou » dans son ménage, il répondait naïvement par une phrase, qui nous a été répétée : — Ce n'est pas encore ce « grand dépendeur d'andouilles » qui m'enlèvera Sophie !

Excès de confiance de sa part, à l'égard de l'un et pour l'autre, puisque le premier résultat de cette intimité fut la mise à la porte de Bonnot des ateliers de l'Automoto, pour propagande de grève. Besson fut le seul à le plaindre. Il lui retrouva cependant du travail aux usines Panhaut, à Bellevue, mais continua à l'inciter à la lutte syndicale. L'orgueil qui le dominait, s'ajoutant à son esprit de révolte contre tout ce qui représentait le patron, poussait naturellement Bonnot à des gestes de violence à l'adresse de simples contre-maîtres et ce fut plus d'une fois sa brutalité impulsive qui hâta son congédiement.

Prévu nous en est donnée par l'inculpation de coups et blessures qui amena l'irascible mécanicien, le 7 avril 1906, devant le tribunal de Saint-Étienne, procès banal, que *La Tribune* de Saint-Étienne relata, en quelques lignes, dans son numéro du 8 avril. Lisons :

« Le 1^{er} mars dernier, une discussion s'élevait dans les ateliers de M. Panhaut, industriel à Bellevue, entre un ouvrier, le nommé B... Jules et le chef d'atelier, M. Vidal.

« Ce dernier ayant constaté que B... n'était pas à son poste, il lui fit des observations. Ce dernier les prit très mal et une altercation s'éleva entre B... et son contremaître.

« B... qui avait en mains une barre en fer, en menaça M. Vidal et finalement le frappa de deux coups dans le dos. »

« M. Vidal se retira, poursuivi par B... qui fut renvoyé sur-le-champ et une plainte fut portée contre ce dernier qui comparait aujourd'hui devant le tribunal sous l'inculpation de coups et blessures.

« A l'audience, B... reconnaît les faits et en exprime des regrets, dont le tribunal tient compte, et condamne B... à 25 francs d'amende. »

Une troisième condamnation venait de s'inscrire au casier judiciaire de Bonnot. Elle était en partie l'œuvre de Besson. C'était, pour le condamné, le chômage forcé, l'effritement rapide des économies du ménage, la nécessité d'émigrer vers un nouveau cen-

tre industriel. Mais, cette fois, le secrétaire du syndicat des mécaniciens allait combler la mesure de son infamie et décider du destin tragique de son compagnon. Que fit Besson ? C'est Jules Bonnot lui-même qui va nous le raconter.

Premier secret : le manuscrit de Bonnot trompé

Aux archives du greffe criminel du Palais de Justice de Lyon — dont le docteur Edmond Locard nous a très obligeamment facilité l'accès, grâce à ses cordiales relations avec la magistrature lyonnaise — nous avons eu la chance unique de découvrir, *les premiers*, parmi une énorme liasse de documents judiciaires classés en 1912, un dossier poussiéreux, sanglé d'une grosse corde, qui portait, en coin : *Assassinat. Vols qualifiés. Complicité. Recel/Affaire Bonnot, époux Thollon. Petitdemange.*

D'un coup de crayon rouge, le nom de Bonnot avait été rayé. Tout le dossier d'instruction renfermé sous le cartonnage concernait, en effet, uniquement les époux Thollon et Pettidmange. Rien de spécial sur le bandit tragique. Après tout, était-ce bien de lui qu'il s'agissait ? Le doute qui nous était venu disparut brusquement en découvrant, sous la dernière pelure de l'instruction, un dossier annexe, tout mince, tout cousu sur les quatre côtés, comme un sac de plâtre. On lisait sur le recto de la chemise : « *Pièces Bonnot Jules. Clos après décès de l'inculpé, par décision de M. Lavrand, juge d'instruction. 2 mai 1912.* »

Et c'est avec émotion que nous avons ouvert le précieux dossier.

Un petit cahier bleu en glissa. Un de ces cahiers d'écolier à un sou d'avant la guerre, dont les six premières pages rayées étaient couvertes d'une écriture menue, irrégulière, raturée à chaque ligne et sans ponctuation. Cela avait été écrit, en 1911, six mois à peine avant l'affaire de la rue Ordener, par Jules Bonnot lui-même ! C'était une relation succincte, mais complète — de véritables mémoires ! — sur sa vie privée depuis son mariage.

La première page du texte rédigé par Bonnot ne nous apprenait rien que nous ne connaissions déjà sur ses tribulations entre Genève, Neuves-Maisons et Lyon. Mais dès la seconde page du cahier, le bandit arrivait, avec une hâte visible, aux circonstances douloureuses de son séjour à Saint-Étienne, en juillet 1906, *date de sa déchéance*. Nous venions, ainsi, de déchirer le voile qui avait jusqu'ici caché au public les véritables raisons ayant amené Bonnot à entrer en lutte meurtrière et sans issue contre l'ordre social. Nous tenions enfin le mot des deux secrets que le bandit avait su garder au fond de lui-même, aux heures tragiques, secrets cruels qui avaient eu don de l'animer à la minute décisive de ses crimes, qui avaient fait de lui l'âme et le chef de la terrible bande.

Ouvrons maintenant le manuscrit de Bonnot.
« ...A cette époque — mars 1905 — je gagnais
5 fr. 50 comme ouvrier en cycles, chez Charbonnier
en quittant de là j'ai entré chez Rocher-Schneider
et que je gagnais 6 fr. 50 qu'à la suite d'une grève
nous avons mangé l'avance qui nous restait.

« Que nous sommes parti à St-Etienne que pendant trois mois j'ai rapporté 190 francs à la maison par mois et que je gagnais 6 fr par jour que je fus renvoyé de cette usine pour fait de propagande syndicale, que je fus quelque temps sans travaillé. Ma femme m'ayant demandé à allé passé un mois chez ses parents à Genève vers notre fils je le lui accordais et un nommé Besson, camarade d'atelier marié et père d'une enfant actuellement âgé de 12 ans, secrétaire du syndicat des mécaniciens s'infiltra chez moi en faisant valoir qu'il avait mal à l'estomac, que notre cuisine pourrait lui éviter ce mal qu'il resta 6 mois prétextant que sa

De g. à dr. : Une photo de Bonnot. - Sur cette carte de visite, Bonnot changea son prénom. - Le quartier de Genève où vécurent la femme et le fils du bandit. - Deux pages du cahier où Bonnot consigna ses déboires et qui ne furent jamais publiées.

II. — LES DEUX SECRETS DE BONNOT

Nous avons vu Jules-Joseph Bonnot, enfant terrible et mauvais fils. Nous l'avons montré repris de justice* et souteneur à vingt ans. Nous avons assisté au rachat de ses fautes de jeunesse, avec un Bonnot bon soldat, bon époux et bon père. Nous l'avons suivi de Genève à Lyon, très habile ouvrier mécanicien, mais forte-tête, imbu de théories subversives, toujours prêt à se mettre en avant du combat syndical contre le patronat. Nous avons énuméré les dates de ses congédiements successifs des grandes fabriques lyonnaises de cycles et d'autos. Nous avons entendu les portes des ateliers de mécanique se fermer systématiquement devant lui.

Enfin, nous avions abandonné Bonnot, en juillet 1905, à l'instant précis de son départ de Lyon pour Saint-Etienne, cité industrielle où le secrétaire du syndicat des mécaniciens de la Société de l'Automoto, un certain Besson — qu'il avait connu à Lyon, à l'usine Rochet-Schneider — lui avait formellement promis de lui trouver de l'embauche.

Ménage à trois et retour en justice

Dès son arrivée à Saint-Etienne, avec sa femme, Jules Bonnot, fut en effet, immédiatement engagé dans les ateliers de l'Automoto, à 6 francs et bientôt 7 francs par jour. Besson avait tenu parole. Malheureusement pour lui, Bonnot ne tint pas la sienne, à savoir : « Ne plus payer pour les autres à l'heure des revendications communes. » Très rapidement, il se fit à nouveau remarquer de ses chefs, par ses idées anarchiques et de violentes diatribes contre ses employeurs. Qui le poussait à ces éclats insensés ? Besson lui-même, tapi dans son propre foyer.

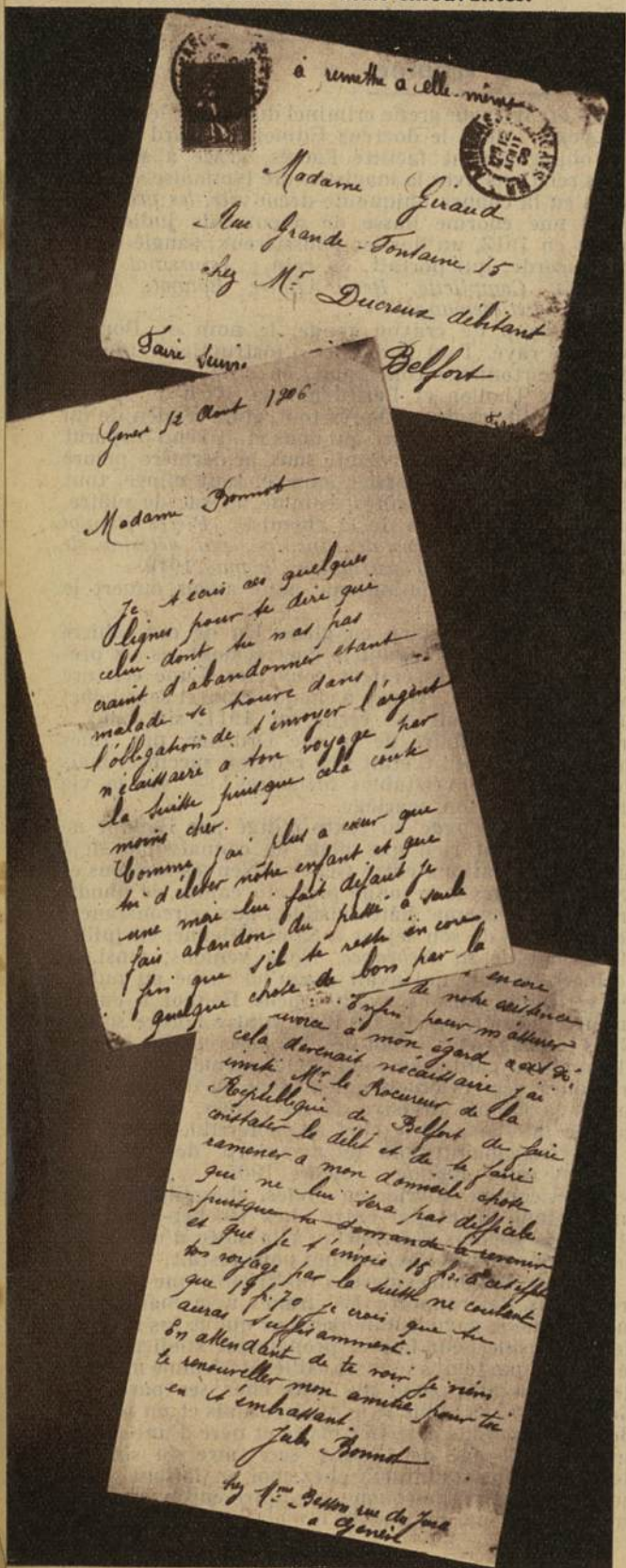
femme employée à l'usine Gillet ne pouvait pas venir se fixer à St Etienne sans savoir si l'on pourrait aussi bien vivre qu'à Lyon.

« Qu'étant tombé gravement malade je rentrai à l'hôpital et que j'écrivis à ma femme de ne pas revenir puisque cela ne pouvait faire que des frais mais qu'elle s'empresse de revenir malgré cet avertissement et coucha 2 jours avec le nommé Besson avant de rentrer au domicile conjugal qu'étant sorti de l'hôpital aussitôt je m'aperçus de la chose et ayant reçu les aveux de ma femme quand Besson se présenta je le priai de me payer et de ne plus remettre les pieds chez moi mais malgré cela 15 jours après ma femme abandonna le domicile et fuyait à Dijon, 6, rue Jeannin sous le faux nom de... — le faux nom dont Bonnot ne s'est pas souvenu était celui de : Friez, nom de famille de la mère de Sophie Burdet — ... « qu'ayant appris par hasard l'adresse ou travaillais Besson je me rendis vers lui qu'il profita de me brûlé la politesse derrière un tramway, de la qu'ils partirent à Belfort sous le nom de... — de Giraud, comme nous l'allons voir — ...qu'ayant appris de nouveau leur adresse j'écrivis à M. le procureur de la république de constater le délit qu'il envoya les gendarmes mais que ceux-ci dirent à ma femme « on vous mènera vers lui mais vous n'aurez qu'à repartir de nouveau », possédant de nombreuses lettres pour prouver ce que j'avance. Ma femme écrivit à sa mère de lui envoyer de l'argent mais sa mère s'y refusant je lui envoyais l'argent du voyage. »

Les lettres à l'infidèle

Ainsi l'orgueilleux et violent syndicaliste, plutôt que de briser définitivement son foyer et de rompre net avec les siens, avait pardonné à sa femme les nuits passées dans le lit du propre secrétaire de son syndi-

Abandonné par sa femme, Bonnot qui allait être, peu après, un impitoyable bandit, qui tuait sans remords d'innocentes victimes, implorait son retour en ces lettres malhabiles mais émouvantes.



cat, son pensionnaire et son ami tout à la fois. Bonnot, le vindicatif, s'était contenté de défendre sa porte à Besson. L'infidèle repartie vers l'amant, Bonnot pardonnait encore et la suppliait de revenir vers leur petit Lily, à Genève, comme en font foi deux lettres de Bonnot à la fugitive épouse, datées du 12 et du 17 août 1906. Après avoir manqué le couple adultère à Dijon, le père était accouru à Genève, rue Jura — en dépit de l'arrêté d'expulsion pris contre lui par le Gouvernement fédéral — pour assurer la garde de son fils auprès de la grand'mère, remariée depuis peu à un nommé Besson — ô cruelle ironie des coïncidences — qui n'avait aucun lien de parenté avec le Besson de Saint-Etienne. C'est de Suisse, que Bonnot envoyait à sa volage épouse ces deux lettres conservées au musée du laboratoire de police de Lyon.

Voici la teneur de celle du 12 août, adressée à Mme Giraud, rue Grande-Fontaine, 15, chez M. Ducreux, débitant à Belfort, France. L'enveloppe porte entre autre deux mentions qui trahissent l'inquiétude de l'abandonné : à remettre à elle-même et faire suivre.



Il ne fut pas seulement trompé par sa femme mais berné par sa belle-mère qui ajoutait (voir la lettre ci-dessus) un post-scriptum à la lettre de Bonnot à sa femme, donnant tort apparemment à sa fille et qui refusa plus tard de rendre son fils adoré à Jules Bonnot. Toutes ces fourberies algrent Bonnot et plus que toute propagande anarchiste en firent un révolté sans pitié.

« Madame Bonnot,

« Je t'écris ces quelques lignes pour te dire que celui dont tu n'as pas craint d'abandonner étant malade se trouve dans l'obligation de t'envoyer l'argent nécessaire à ton voyage par la Suisse, puisque cela coûte moins cher.

« Comme j'ai plus à cœur que toi d'élever notre enfant et que une mère lui fait défaut, je fais abandon du passé à seul fin que s'il te reste encore quelque chose de bon par la tête, nous tachions encore de passer le reste de notre existence heureux. Enfin pour m'assurer le divorce à mon égard, si cela devenait nécessaire, j'ai invité M. le Procureur de la République de Belfort de faire constater le délit et de te faire ramener à mon domicile chose qui ne sera pas difficile puisque tu demandes à revenir et que je t'envoie 15 frs à cet effet ton voyage par la Suisse ne coutent que 13 fr. 70 je crois que tu auras suffisamment.

« En attendant de te voir, je vient te renouveler mon amitié pour toi en t'embrassant.

Jules Bonnot,
chez Mme Besson, rue
du Jura, à Genève.

Voici la lettre du 17 août. Bonnot implore l'inconstante de hâter son retour. C'est à genoux qu'il semble parler :

« Ma chère Sophie,

« Si je t'écris encore pour te demander si réellement tu pense tout ce que tu as déjà écrit contre moi je ne puis pas m'imaginer tout cela non tout le jour je pense à toi j'ai bien essayer de t'oublier, mais je ne le puis pas, cela me revient toujours je ne puis comprendre que tu aie eu le courage de me laisser au moment où j'avais le plus besoin de toi. Songe à l'avenir, à ton fils tu me dis que tu pense à lui je ne le crois pas car tu reviendrais plus vite vers nous je te le répète revient je ne te ferai pas cas de ce que tu as fait je te le dis je te pardonne laisse Besson aller vers sa femme et son enfant tu ne peux pas finir ta vie avec un homme de 36 ans reviens tu ne t'en repentiras pas je te le répète j'ai beaucoup souffert depuis que tu es partie car je t'aime d'avantage encore qu'avant. Je ne veux pas le divorce ni ton argent, c'est toi que je veux comme je te le disais avant que tu partes je ne ne sais ce qui se passeras si tu persistes comme cela. Je ne crois pas que tu as à te plaindre de moi en tous les cas je ferai ce que je pourrai pour te rendre heureuse, chère Sophie tu dis de regarder ce que je laisse derrière moi mais je te le répète ce que Besson m'a fait est le plus lâche des crimes car il n'est pas punissable et il m'a volé mon argent, étant malade et il n'est pas content il profite encore de ma confiance envers lui pour monter la tête à ma femme contre moi et me la voler aussi tu sais l'argent que j'ai dépensé pour te retrouver au risque de crever de faim et encore malade. Tu sais je souffre beaucoup ne prolonge pas ma souffrance

plus longtemps car tu t'en repentiras tu sais bien les lettres que tu m'as écrites à Neuves-Maisons, je les conserve rappelle-toi tu me dis que tu porte mon nom et que tu sauras le garder reviens et tout s'arrangera, je te défendrai contre les attaques que l'on pourrait te faire. Ta mère est bien malade revient tu ne t'en repentiras pas tu ne nous parle pas de l'argent que j'ai déboursé pour t'envoyer enfin je finis ma lettre en t'embrassant. Réponds-moi au plu tôt.

Jules Bonnot.

Au bas de la lettre, la mère de la fugitive, Emilie Besson, veuve Burdet, ajoutait quelques lignes qui sont une preuve indéniable de la sincérité de Bonnot, revenu auprès de son fils, et de l'inconduite persistante de la capricieuse Sophie :

« Chère Sophie

« Je t'écris ces deux mots pour te dire que si tu m'aimes encore revient de suite car je suis malade et tu rends toute la famille malheureuse si tu ne reviens pas c'est fini toute la famille t'abandonne et moi aussi songe à l'avenir je ne t'en mets pas plus long et nous t'attendons ta mère qui t'aime

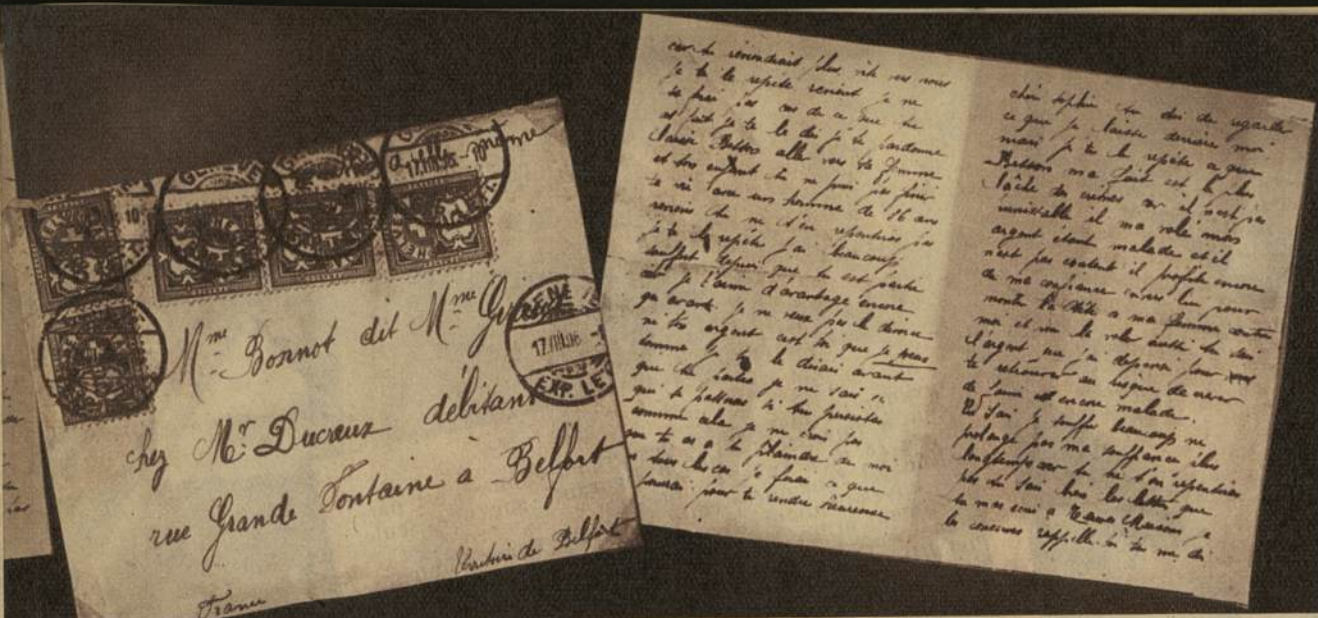
Emilie Besson. »

Ce post-scriptum montre encore que toute la famille des beaux-parents de Jules Bonnot partageait alors les peines et les soucis du père abandonné. Ils savaient que le mécanicien était capable de tenter l'effort nécessaire pour reconstruire son foyer détruit et oublier le passé. Si l'infidèle lui revenait repentante, capable de sentiments magnanimes, le rustre Bonnot se sentait, pour la première fois, souffrir d'une souffrance émouvante et vraie et ses beaux-parents furent les témoins de l'immense tendresse qu'il portait à son fils Lily. Alors, pourquoi, quelques mois plus tard, ceux-ci s'acharnèrent-ils soudain contre Bonnot qui n'était pas alors retombé dans ses erreurs passées ? Non seulement ils pactisèrent complètement avec la mère adultère, mais ils décidèrent encore d'enlever à l'homme trompé tout espoir de revoir son enfant.

Second secret : le rapt de Lily

C'est, en effet, le rapt inhumain de son petit Lily que nous raconte Bonnot, dans les dernières pages de son manuscrit. Tel a été le second secret de la haine implacable qui devait l'animer jusqu'à la mort contre tout ce qui était ordre ou autorité. Après avoir été le cocu bafoué par les gendarmes, qui se heurta au mauvais vouloir des magistrats chargés de lui faire ramener sa femme — selon les lois alors en vigueur — le voilà maintenant père désespéré, privé brutalement de son unique fils par la trahison inattendue de ses beaux-parents, le voilà sans moyen légal d'aller reprendre en Suisse — où il est interdit de séjour — cet enfant volé à ses caresses.

« Je me suis toujours occupé de mon enfant, écrit Bonnot, que le 25 janvier 1908 je suis allé prévenir



madame Besson de préparer les affaires de notre enfant je voulais l'emmener avec moi, à Lyon. Que le jour convenu je me présentais chez Mme Besson mais que la porte était close et que je fis beaucoup de bruit ainsi que pourrait l'attester la voisine d'en face. Que j'allai trouver la nourrice, Mme Ducret, qui se mit à pleurer en voyant avec quelle volonté je voulais emmener mon fils. Que c'est à la suite de ce voyage que je fus inquiété au sujet d'un vol commis à Genève dans le laps de temps que j'y avait resté. Que ayant fourni l'emploi de mon temps il n'y a eu aucune poursuite contre moi. Que je me suis toujours occupé de mon fils et que dernièrement j'ai été à Bellegarde. J'avais prévenu Mme Besson d'apporter mon fils à Bellegarde mais que quand je me suis présenté devant elle elle m'insulta. Voyant cela, je fis opposition aux locations sur la part qui revient de l'héritage du père de ma femme ne voulant pas qu'elle se paye la pension de mon fils avec l'argent qui revient de droit à notre ménage. Qu'ayant rarement des nouvelles de mon fils, la nourrice s'offrit de m'en donner.

« Que c'est à la suite de l'opposition que ma femme demande le divorce sur les mauvais conseils de ses parents. Je certifie que ma femme ne demeure pas à Genève, mais qu'elle vit en concubinage, à Marseille, avec Besson, que je n'ai pu avoir son adresse. Je demande... »

Nul ne saura jamais exactement ce que Bonnot allait demander. Son manuscrit s'arrête brusquement sur ces deux mots. Mais sans doute voulait-il réclamer, une fois de plus, qu'on lui rendît ce fils auquel l'inconduite de la mère lui donnait pleinement droit.

L'odieuse procédure employée par l'un de ses beaux-parents pour se débarrasser de sa présence à Genève — en le dénonçant à la police genevoise comme étant l'auteur probable d'un vol commis en gare de Cornavin — loin de décourager Bonnot l'incita au contraire à se cacher tout près de Genève sous une fausse identité et pour tenter à la première occasion qui se présenterait, l'enlèvement de son petit Lily. Sous le nom de Louis Chassagnat, il parvint à se faire embaucher à la Société des automobiles Lucia, à Chênes-Bougeries, du 10 février 1908 au 22 septembre suivant. C'est en vain qu'entre ses heures de travail il se mit en surveillance, rue du Jura, sous divers déguisements, pour guetter une sortie de son fils. Pas une seule fois l'enfant ne sortit seul dans la rue.

— Bien sûr, expliquait un jour Bonnot à son associé Petitdémange, j'aurais pu reprendre mon petit Lily par un coup de force au domicile de ma belle-mère. Mais à quoi cela m'aurait-il servi, puisque j'ai toujours ma femme ? Si je ratais l'opération, je n'aurais plus aucune chance de revoir jamais l'un ou l'autre. C'est pourquoi j'ai préféré attendre, écrire, écrire toujours.

Nous avons également retrouvé dans le dossier « Pièces Bonnot » une partie des lettres qu'il adressa aux siens durant les années où, privé à la fois de sa femme et de son enfant, il glissait lentement vers le crime. Voici quelques extraits de la dernière lettre de Bonnot à « sa chère Sophie », du début de l'année 1911 :

« Je croyais que le temps t'aurais amenée à de meilleurs sentiments mais je vois aujourd'hui que je me suis trompé plutôt que de t'assagir tu cherches à creuser encore le fossé qui nous séparent.

« ... Voici 9 ans que nous nous sommes mariés. J'ai toujours été conciliant je possède des écrits qui me permettent d'affirmer le contraire pour vous. Examinons à présent la situation. Quand tu m'as quitté j'étais malade tu m'as laissé sans te soucier si j'allais résister à ce coup et sans t'intéresser des suites, j'étais tellement loin de croire que tu avais bien conscience de ce que tu faisais qu'à la veille d'aller faire une période de 28 jours j'apprends où tu es et alors ayant 100 francs à ma disposition je préfère les consacrer à aller te chercher que m'en servir pendant ma période.

« Je ne puis accepter une entrevue en présence de tes parents, je suis sûr qu'ils ton reçu avec Besson, je ne crois pas que tu en aie besoin, es-tu un objet dans leur mains qui marche au gré de leur caprice, en plus tu voudras bien me dire où ils commencent et où ils finissent tes parents car si tu t'emmènes avec toute la lignée moi tout seul j'aurai fort à faire.

« Tu me dis aussi qu'il faut avoir une solution définitive cela veut dire à tout prix la séparation

malgré que cette séparation ne servira à rien que si de ma propre volonté je l'accepte. Je ne voudrais pas que tu crois que je t'écris cela sous l'empire de la colère non c'est le raisonnement de beaucoup de temps. Je ne puis attendre le mois d'août, je vais partir de Lyon donc si tu penses qu'il vaut mieux rester ami donne-moi un rendez-vous au plutôt car je suis décidé à rentrer dans mes droits les plus absolus. Je te préviens avant d'agir.

« Ton mari qui n'oublie pas,
Jules Bonnot. »

Vilaines histoires de famille

Plus Bonnot persistait dans sa volonté de ne pas divorcer, seule façon de retrouver un jour sa femme et son fils, plus la famille de ses beaux-parents mettait d'acharnement à faire obtenir ce divorce au profit de la volage Sophie. Ce n'était évidemment pas la mauvaise réputation de Bonnot à cette époque qui les faisait agir ainsi, puisque la vie criminelle que le bandit menait alors à Lyon — et que nous raconterons dans notre prochain article — ne fut rendue publique qu'à la fin de 1911. Quelle était donc la raison de la fureur soudaine des Burdet contre le mécanicien ?

De bien mesquines questions d'argent. Deux jours avant son mariage avec Sophie Burdet, le 14 août 1901, un contrat de mariage avait été passé devant le notaire Niogret entre les futurs époux, contrat qui donnait à Bonnot le titre d'administrateur des biens de sa femme et sa part de l'héritage de son défunt beau-frère, Ferdinand Burdet. C'était pour reconquérir ces quelques milliers de francs que la famille de Sophie voulait que le divorce de cette dernière soit rapidement prononcé et à son profit. En excitant la mère du petit Lily contre le père et en séquestrant l'enfant chez eux, les Burdet pensaient réussir à démolir Bonnot.

Toutes les preuves de cette laderie sont dans le petit dossier des pièces annexes. Voici, par exemple, une lettre d'Edouard Burdet, frère de Sophie.

« Cher beau-frère,
Genève, 1 mai 1910

« Ayant vu M^e Niogret ces jours passés, à Bellegarde, je viens par la présente t'informer de ce qu'il m'a communiqué. Vu que toi ni Sophie ne payez aucun intérêt de l'obligation que vous avez empruntée chez lui, il peut faire vendre le bien pour rembourser cette dette et comme nous avons trouvé des acquéreurs pour acheter les propriétés situées à Tiol-en-Savoie, je viens te demander d'avoir l'obligeance de nous donner ta signature pour cette vente; vu que c'est principalement pour toi et Sophie que nous vendons et comme cela les intérêts pourront se payer de même qu'une partie de ton obligation.

Pour ces ventes tout se passera à l'amiable. Ai l'obligeance de me répondre de suite nous devons rendre réponse aux acquéreurs, le 6 mai, vendredi. Je compte sur toi.

Reçois mes salutations,

« Edouard Burdet,
Rue des Tramways n° 9, Jonction.
Genève. »

Quelques jours plus tard c'est Eugène Burdet, autre frère de Sophie, puis la mère, Emilie Besson qui intimement l'ordre à Bonnot de divorcer ou de signer sa déchéance de ses droits à l'héritage paternel. Mais dans toutes ces lettres, pas une ligne sur le petit Lily. Parle-t-il de son papa ? Va-t-il à l'école ? Rien, pas un mot. Il faut que Bonnot s'adresse à des tiers pour obtenir des nouvelles de son enfant. Chaque mois, il écrit à Mme Ducret, la nourrice de son fils. Voici une de ses lettres datée du 28 octobre 1910, à Lyon :

Chers amis

« Comme je ne puis pas avoir des nouvelles de mon fils je viens vous demander de m'en donner au plutôt vous me direz s'il parle de moi et si vous le voyez.

Ma femme ne trouve rien de mieux que de demander le divorce en invoquant qu'elle seule surveillait aux besoins du ménage et demande la garde de Lily prétextant que je ne m'en suis jamais occupé alors que vous pouvez prouver le contraire. Dernièrement je demandais des comptes en ma qualité d'ad-

ministrateur des biens de Sophie Burdet, comme l'exige la loi. Il me fut répondu qu'on ne me connaissait pas et accompagné d'injures par la poufiasse qu'Edouard Burdet a pris pour assouvir ses besoins charnels. Il est vrai que l'on ne peut être sali que par la saleté.

« En fin de compte, on veut me faire le plus de mal possible aussi malgré cela j'espère tout vaincre. Je mangerai de l'argent, c'est certain, si je veux me défendre néanmoins cela est nécessaire, peut-être un jour viendra le châtement pour ceux qui emploient des moyens aussi vils que la calomnie.

Je viens vous demander au nom de l'amitié que vous avez pour mon fils de faire votre possible pour que Sophie ne persiste pas dans la mauvaise voie qu'elle s'est engagée.

Recevez mes sincères amitiés.

Jules Bonnot,
Chez M. Thollon,
165 bis, av. Berthelot,
Lyon. »

Du côté des Burdet on ne voulut rien entendre et c'est ainsi que Bonnot fut amené à consentir à divorcer mais à la condition que son fils lui fût rendu.

Dans une lettre son avoué lui répondait :

« Le tribunal seul appréciera au profit duquel, de votre femme et de vous, le divorce sera prononcé. Pour la garde de votre fils elle ne peut être modifiée que par un jugement. Je demanderai dans mes conclusions à ce que cette garde vous soit remise, et le tribunal appréciera. »

C'est pour son avoué que Bonnot rédigea alors le récit de sa vie conjugale sur le petit cahier bleu qui nous a permis de connaître ses deux secrets : celui du cocu bafoué par son chef syndicaliste, et celui du père crucifié dans sa chair par le rapt de son unique enfant. Cela, le bandit l'avait toujours soigneusement caché.

De cette vie torturée, pas un mot à l'époque de l'affaire. La seule voix qui s'éleva fut celle de la femme du bandit :

— Il y a cinq ans je l'ai quitté, emmenant mon fils, qu'il n'a jamais aimé, le petit Justin, pour lequel il ne m'a jamais envoyé un sou. Au moment où je demandais le divorce, il me confia, fou de colère :

— « Tu ne sais pas encore qui je suis ! Tu le sauras bientôt, quand on parlera de moi dans les journaux. »

« Il m'a déshonoré. Il a déshonoré mon fils. Je l'ai oublié. Je l'ai retranché de ma vie et de mes souvenirs. »

Après les documents judiciaires que nous venons de compiler, on sait dans quelles conditions la femme Bonnot a quitté son foyer, et nous n'insisterons pas sur la vie qu'elle a menée pendant les « cinq ans qu'elle n'a pas revu le misérable ». Bonnot abattu, Sophie Burdet revint à Genève, s'installa 16, rue David-Dufour, avec Besson, jusqu'au 16 mai 1914, date de son départ pour Epernay, dans la Marne. Enfin le *Journal Officiel* nous a appris que, par décret du président de la République, en date du 30 mars 1925, Justin Bonnot, fils de Jules-Joseph Bonnot, est devenu Justin Besson, le jour même de ses vingt-et-un ans.

Besson. C'est à la fois le nom, on le sait, de l'amant de la mère et du second époux de la grand-mère du petit Lily. Lequel des deux noms Justin Bonnot a-t-il pris ? Après ce que nous venons de révéler de la vie inconnue de Bonnot, on a le droit de se le demander.

(A suivre.)

Emmanuel CAR.

(Copyright by Emmanuel Car and Détective 1938.)

Lire la semaine prochaine :

III. — BONNOT S'ENTRAÎNE

Bonnot aimait l'uni-
forme. Il s'en fallut
d'un rien qu'il ne
rengageât.



— Silence ! Moteur !...
Pour la dernière fois, artistes et techniciens font
leur métier...
Gardez !

— Bon pour moi aussi, confirme le réalisateur. Mes enfants, les prises de vues de ce film sont terminées. Tout à l'heure, champagne !

Ce n'est pas une fin, c'est un commencement. Demain, le metteur en scène, accompagné de son personnel de montage, se cloîtrera, se verrouillera dans un des ateliers de l'usine, cette arrière-coullisse du studio.

Le montage durera deux bons mois.

Il y a vingt fois, qu'il

C'est le montage qui, mètre par mètre, image par image, donne à un film son rythme, sa cadence. Montage lent pour une scène d'amour. Montage rapide pour une poursuite. Un bon montage — cela s'est vu — peut sauver un film mal tourné. Un mauvais montage peut faire un immonde navet d'un film admirablement réalisé devant la camera — cela s'est vu aussi.

le film standard mesure 35 mm. de large. Situées entre une double rangée de perforations, les images ont un format de 18 mm. sur 24 mm. Autrement dit, le spectateur voit, à l'écran, des images agrandies jusqu'à 160.000 fois !

(1) Voir DÉTECTIVE Nos 519, 520, 521 et 522.

Le "dernier tour de manivelle" vient d'être donné, (en haut) et déjà les machinistes démontent les décors. — En sortant de la machine à développer, la pellicule passe (ci-contre) dans le séchoir, pour être enroulée (à dr.) par des monteuses gantées de blanc.

... que celles de ces hommes et

« intérieurs »; dans
les allées du Bois, pour l
gnaient rarement 30 mètres
mal, aujourd'hui, fait faci

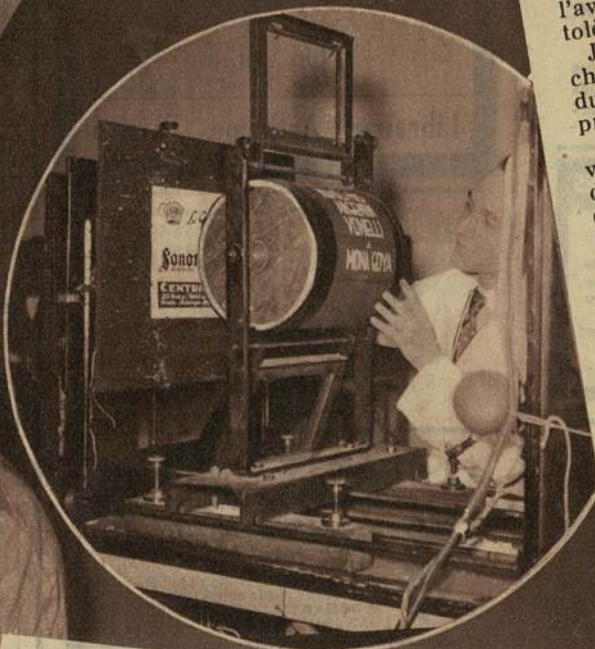
STUDIOS

...és de blanc —
...mains nues ! —
...ent, dans l'odeur
...du d'une cou-
...es rares poussière-
...rille, et en même
...rdu au milieu des
...ent. Par où suis-
...Je n'en sais rien.
...it une sale blague.
...pitrine. Je m'appro-
...esse au visage rou-
...ne tireuse :
...êtes ici ?
...me répond :

... : au bain, y a-t-il
... trente ans ?
...x Linder, qui, le pre-
...vedette, en France. En
...s par an — deux mil-
...Sachez alors que tout
...i-disant créé, y compris
...s grandes vedettes, nous

au du cinéma

... rectangle lumineux qui
...a pellicule, le technicien
...rait taillé dans du granit.
...meur ses lèvres :
...sult-il, les premiers films
...matériel uniquement fran-
...ailleurs pas d'autre au mon-
...re qui a réalisé la première
...hique, le 16 avril 1896, dans
...ne, avec ses deux « produc-
...acune : L'arroseur arrosé et
...e. Les augures haussèrent les
...t de gosses. Aucun avenir, ni
...l, pour ces photographies ani-
...Charles Pathé...
...ssible le mon informateur, je
...ourire
...an homme qui, très jeune, avait
...é. Un rude gars, et un risqué-
...ai. C'est lui qui donna à la ciné-
...se — je vous répète qu'il n'y en
...son premier essor, en persua-
...ures forains de parcourir la
...nt, sur les champs de foire, le
...prix d'entrée deux sous, un
...aires !
...s « productions » qu'il tournait
...tion d'amis, de voisins, dans un
...e du Bois, à Vincennes, pour les
...dans les rues de Vincennes et dans
...is, pour les « extérieurs », attei-
...t 30 mètres — alors qu'un film nor-
...i, fait facilement ses 2.400 mètres.



Son premier « grand film » fut, sauf erreur, *Barbe-Bleue*, une « super-production » en 60 mètres — trois bonnes minutes de projection.
« Devant le succès grandissant, de petites salles s'ouvrirent, à Paris, en province. Les films Pathé jusqu'à des cent cinquante, des deux cents mètres. Sur l'emplacement du hangar, on construisait le premier studio, pour y faire tourner les premiers artistes, au nombre desquels comptait Cléo de Mérode. Le cinéma était lancé...
Et mon informateur conclut :
— Jusqu'à la guerre, la France était première partout dans le cinéma — battant de loin les autres nations. Pendant la guerre, les Américains nous ont envoyé des techniciens qui, notamment dans l'usine modèle de Vincennes et dans les studios Pathé, ont observé, étudié, et sont ensuite retournés chez eux, leurs serviettes bourrées de notes, de croquis, de photos, pour organiser le « cinéma américain ». Ils ont fait les choses en grand. Ils ont dépensé des milliards. Ils ont réussi. Mais ce serait un tort de les imaginer plus forts que nous. Cette usine de Joinville où nous sommes, — pour ne citer que celle-là — possède des techniciens et un matériel qui ne craignent la comparaison avec aucune autre au monde !

Dans le silence vert

Au développement des négatifs, les ombres, qui se meuvent dans un silence quasi absolu, sont vertes. Entendez que quelques rares lampes, d'un vert très foncé, piquent de leurs points faiblement lumineux l'obscurité ambiante, en lui donnant des airs de brouillard. Ici, inutile de chercher à discerner la forme d'un visage. Tout au plus peut-on voir l'arête d'un nez, la saillie d'un maxillaire. Les machines, on les entend à peine. On marche sur des caillebotis. On devine qu'il y a de l'eau partout.
Je me heurte à une ombre. Je questionne :
— Pour développer la pellicule d'une scène dont la réalisation a coûté, en studio, cent mille francs ou davantage, les bains doivent être rudement précis...
Une voix me répond :
— Le conditionnement d'air nous permet d'avoir, du premier janvier à la Saint-Sylvestre, une température égale, à un centième de centigrade près.
« Ce conditionnement d'air vaut pour toute l'usine. »
Dans sa galerie souterraine, le mineur, avec sa lampe, est bien mieux éclairé que ces techniciens occupés à enfourner dans les machines à développer des rouleaux de pellicule qui sortiront, de l'autre côté du mur, au jour, développés, séchés et enroulés.

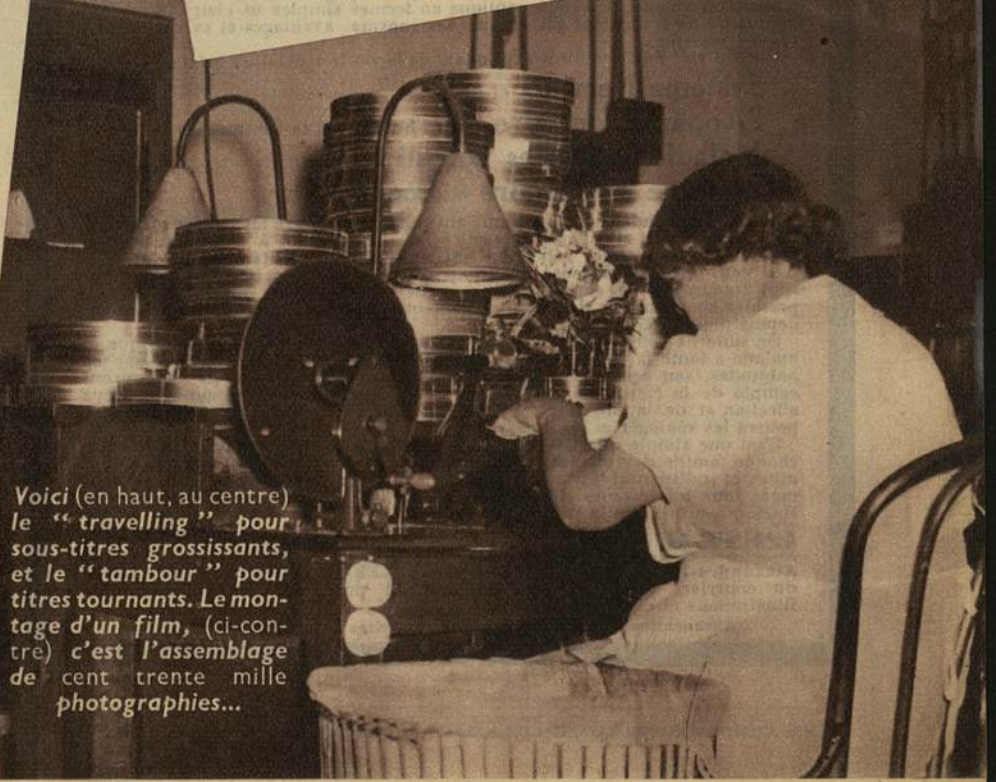
— Vos yeux ne se fatiguent donc pas à travailler constamment dans ce noir ?
— Non. Question d'habitude. Vous me voyez très mal, mais moi je vous vois fort bien.
— Il y a longtemps que vous êtes ici ?
— Vingt-quatre ans. Mais il n'y a que treize ans que je travaille au noir-vert, c'est-à-dire depuis l'avènement de la pellicule panchromatique, qui ne tolère que cette lumière-là.
J'ai l'impression que lorsque cet homme rentre chez lui, si sa femme lui demande d'aller chercher du charbon à la cave, il ne se donne pas la peine de prendre une bougie...
A tâtons, je m'incruste dans la porte-tambour. Me voilà au jour. Bénie soit la lumière ! même si le décor que le soleil éclaire n'est qu'un immense tas de charbon et une haute cheminée de briques rouges.
Du développement négatif à l'emballage en boîte de la copie prête pour la projection, le film subit des douzaines de manipulations, toutes plus délicates les unes que les autres. Aucune malfaçon, si petite soit-elle, n'est tolérée.

Chasseurs d'images

Je traverse la cour. On me présente à un confrère... de la « presse filmée », à l'un de ces opérateurs d'actualités, virtuoses anonymes de la camera, qui, d'un bout de l'année à l'autre, chassent l'image animée, aux quatre coins du monde...
L'homme me tend la main, sourit :
— Vous en avez de la chance, vous autres journalistes de plume. Vos articles, vous les signez, tandis que nous...
— Mais pourquoi ?
— Ce n'est pas l'usage.
— Il y a là une injustice. Enfin quoi, dans un film de studio, tous les collaborateurs actifs signent, depuis le metteur en scène jusqu'au maquilleur ! J'apprends que jusqu'à ces dernières années, les équipes d'actualités — qui comptent non seulement des caméramen de toute première classe, mais également des héros ! — étaient traitées, elles aussi, en « parents pauvres ».
Aujourd'hui, il n'en est plus de même. Les chasseurs d'images possèdent un matériel de valeur égale — et parfois supérieure — à celui employé par leurs confrères des studios.
Je profite de la rencontre pour demander à mon homme de me narrer une anecdote ou deux. Il se dérobe. J'insiste. Le caméraman me dit enfin :
— Mon plus mauvais souvenir professionnel date de Vienne où je filmais l'attaque de la Maison des Socialistes par les troupes de Dollfuss. Je me trouvais allongé derrière une barricade extrêmement basse — trois petits rangs de pavés — quand tout à coup deux mitrailleuses se démasquèrent et se mirent à cracher leur feu dans ma direction. Pensant une bonne demi-minute, une grêle de balles s'abattit sur les pavés derrière lesquels je m'efforçais d'abriter ma tête. Je reconnaisais le Bzz... tac !... Bzz... tac ! des balles explosives, et je vous garantis que j'avais chaud. Comment m'en suis-je tiré sans une égratignure ? Je me le demanderai toujours. Enfin, laissez-moi vous le dire, en manière de conclusion : les Américains ne sont plus les premiers cinéastes du monde.

— FIN. — Noël PRICOT.

Voici (en haut, au centre) le « travelling » pour sous-titres grossissants, et le « tambour » pour titres tournants. Le montage d'un film, (ci-contre) c'est l'assemblage de cent trente mille photographies...



Nous offrons

dans un but de vaste propagande en France et dans les Colonies

Le VALORAMINE 4
PORTE-MINES AUTOMATIQUE 4 COULEURS
noir, bleu, rouge, vert
Val. réelle 55 fr. - Garantie 3 ans

Capuchon comportant une gomme avec réserve de mines. Grand naturel 1.40 mm. Nous distribuons ce porte-mines très robuste, impeccablement présenté, entièrement métallique chromé, à chaque personne qui en fera la demande par lettre dans les quinze jours et jusqu'à l'épuisement du stock au prix exceptionnel et sans précédent de...

9 frs

Paiement après réception et complète satisfaction. Il ne sera offert qu'au maximum 2 porte-mines par client. N'envoyez pas d'argent.

Ne remettez pas à demain mais écrivez de suite en joignant la coupure de cette annonce au Service 69 des

ETS VALORA R. DU SERGENT MAGINOT PARIS 16

Vous aurez tous de beaux cheveux

J'envoie "gratuit et franco" mon livre précieux de bienfaits contre : chute, démangeaisons, pellicules, cheveux clairsemés, gras ou secs, etc... et activer repousse. Attestations admirables. Cela ne vous engage à rien, écrivez-moi : **Sœur Haydée, des Bourdettes St-Agne, Route de Balma, TOULOUSE**

L'ÉLECTRICITÉ



Pourquoi le traitement par l'électricité guérit :

Le précis d'électrothérapie galvanique édité par l'Institut Médical Moderne du Docteur **M.A. GRARD** de Bruxelles et envoyé **gratuitement** à tous ceux qui en feront la demande, va vous l'apprendre **immédiatement**. Ce superbe ouvrage médical de près de 100 pages avec gravures et illustrations et valant 20 francs, explique en termes simples et clairs la grande popularité du traitement galvanique, ses énormes avantages et sa vogue sans cesse croissante.

Il est divisé en 5 chapitres expliquant de façon très détaillée les maladies du **Système Nerveux et de l'Appareil Urinaire chez l'homme et la femme, les Maladies des Voies Digestives et du Système Musculaire et Locomoteur.**

A tous les malades désespérés qui ont vainement essayé les vieilles méthodes médicamenteuses si funestes pour les voies digestives, à tous ceux qui ont vu leur affection rester rebelle et résister aux traitements les plus variés, à tous ceux qui ont dépensé beaucoup d'argent pour ne rien obtenir et qui sont découragés, je conseille simplement de demander mon livre et de prendre connaissance des résultats obtenus par ma méthode de traitement depuis plus de 25 années.

De suite ils comprendront la raison profonde de mon succès, puisque le malade a toute facilité de suivre le traitement chez lui, sans abandonner ses habitudes, son régime et ses occupations. En même temps, ils se rendront compte de la cause, de la marche, de la nature des symptômes de leur affection et de la raison pour laquelle, seule, l'**Électricité Galvanique** pourra les soulager et les guérir.

C'est une simple question de bon sens et je puis dire en toute logique que chaque famille devrait posséder mon traité pour y puiser les connaissances utiles et indispensables à la santé. C'est du reste pourquoi j'engage instamment tous les lecteurs de ce journal, Hommes et Femmes, Célibataires et Mariés, à m'en faire la demande.

C'EST GRATUIT : Écrivez à Mr le Docteur **M.A. GRARD**, Institut Médical Moderne, 30, Avenue Alexandre-Bertrand à FOREST-BRUXELLES, et vous recevrez par retour du courrier, sous enveloppe fermée, le précis d'électrothérapie avec illustrations et dessins explicatifs.

Affranchissement pour l'Étranger : lettres, 1 fr. 75 ; cartes, 1 fr.

Pour MAIGRIR de 1 à 30 kilos

prenez des cachets DELLOVA qui font maigrir progressivement de 4 à 5 kilos chaque mois, sans régime, en secret et sans danger pour la santé.

Recommandés par le corps médical
La boîte 17 fr. Envoi discret fco c. rembi par Lab. J. D. Lafosse, 48, avenue de la République, Paris.

ECZÉMA

Toute personne souffrant d'eczéma, acné, psoriasis, démangeaisons, dartres, maux de jambes, ulcères variqueux, ou toute autre maladie de la peau, pourra apprécier les rapides et bienfaisants effets de L'EAU PRÉCIEUSE DEPENDIER sans bourse délier.

Un flacon d'essai gratuit de cette eau merveilleuse est envoyé par retour du courrier sur simple demande à C. ROUX, docteur en pharmacie, 52, rue d'Alsace-Lorraine à MALAKOFF (Seine).

Ce remède souverain a guéri depuis un demi-siècle des milliers de malades désespérés après avoir tout essayé, mais en vain. Toutes pharmacies.

MALADIES URINAIRES et des FEMMES

Résultats remarquables, rapides, par traitement nouveau.

Facile et discret (1 à 3 applicat.). Prostate. Impuissance. Rétrécissement. Blennorrhagie. Filaments. Métrite. Pertes. Règles douloureuses. Syphilis.

Le Dr consulte et répond discrètement lui-même sans attente.

INST. BIOLOGIQUE, 59, rue Bourgaud, PARIS-17°

Mme MAX Voyante, diplôme international. Tarots. Lignes mains. Guide, renseigne, ramène affection. Reçoit t. les jours et dim. et par correspond. 25 fr. 151, rue du Fg-Poissonnière, Paris-9° (M° Barbès-Poissonnière-Gare du Nord.)

LES AVENTURES DU "SAINT"

LESLIE CHARTERIS L'HÉROIQUE AVENTURE

Le roman policier le plus angoissant.
Le roman d'aventures le plus trépidant.
Le gangster le plus sympathique.

Déjà paru :

LE SAINT A NEW-YORK

Un volume. 10 frs

Librairie Arthème Fayard



Pierre BASSAC

PRÉCIS D'INITIATION

à la Vie Sexuelle

Un vol fco domicile en 12 P.

paquet clos contre rembi

LIBRAIRIE CRITIQUE

18, r. Cels, Paris-Montparnasse

Catalogues gratuits

Paiement timbres-poste accepté

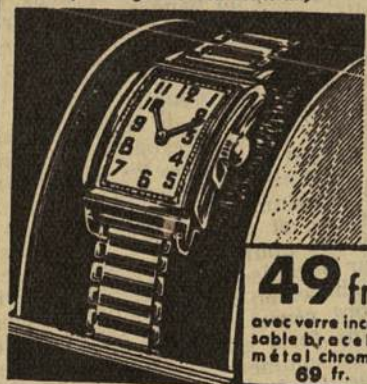
LA PLANTE QUI MAIGRIR

SANS DROGUES NI RÉGIME

avec l'extrait de GANDHOUR vous pourriez malgré du corps entier ou de la partie désirée pour conserver votre allure jeune, votre agilité et mieux vous porter, résultat visible dès le 6^e jour. Recommandé par le corps médical. Notices et ÉCHANTILLON GRATUIT Laborat. GANDHOUR, 8, rue Michodière, PARIS

ALTA présente ARC

LA NOUVELLE MONTRE-BRACELET EPOUSANT LA FORME DU POIGNET (rectangulaire ou tonneau)



49 fr.

avec verre incassable bracelet métal chromé : 69 fr.

Garantie 5 ans sur facture

ENVOI CONTRE REMBOURSEMENT

Ouvert tous les jours sauf Dimanche

D. ALTA, 120, rue de Rivoli

PARIS (Métro Châtelet)

ÉCOLE INTERNATIONALE de DÉTECTIVES ET DE REPORTERS SPÉCIALISÉS

(Cours par correspondance)

Brochure gratuite sur demande

28, AVENUE HOCHÉ (8°)

CAR. 19-45

AUX FUMEURS

Vous pouvez vaincre l'habitude de fumer en trois jours, améliorer votre santé et prolonger votre vie. Plus de troubles d'estomac, plus de mauvaise haleine, plus de faiblesse du cœur. Recouvrez votre vigueur, des nerfs calmes, une vue claire et une bonne mémoire. Que vous fumiez la cigarette, le cigare, la pipe ou que vous prisiez, demandez mon livre, si intéressant pour tous les fumeurs. Il vaut son pesant d'or. Envoi gratis. Remède Woods Ltd. 167 Strand (219 TAT). Londres WC 2.

Consultez Gratuitement

LE DOYEN DES ASTROLOGUES DE FRANCE

Le professeur DJEMARO, consulté journellement par de nombreuses personnalités, fut questionné sur l'avenir de la France par le journal « L'Intransigeant » qui publia dans son édition du 5 janvier 1936, une interview relatant les prévisions de l'année. Le professeur DJEMARO avait prévu d'une façon positive les troubles d'Espagne, la recrudescence de meurtres et crimes, le manque de cohésion des partis politiques, l'activité dans la fabrication des armes de guerre, la dévaluation monétaire, etc., etc. N'est-ce pas la meilleure preuve de l'exactitude des travaux et des prévisions de ce maître de l'Astrologie détenteur d'un merveilleux talisman radioactif qu'il offre GRATUITEMENT à tous ses consultants.



Vous trouverez dans votre horoscope la révélation de votre destinée, vos chances au jeu, en affaires, vos châtiments favorables, vos jours heureux et la route à suivre pour réaliser vos ambitions. Demandez votre Horoscope d'essai au professeur DJEMARO, il vous l'enverra GRATUITEMENT sous pli fermé et discret avec un extrait de son Livre d'Or formé de quatre mille attestations authentiques exposées dans ses bureaux.

Ecrivez date de naissance, adresse, nom et prénoms (si madame, donnez nom mademoiselle), et si vous voulez, joignez 3 francs en timbres, pour frais d'écriture.

Professeur DJEMARO, Service V. Y. 34, av. Anatole-France, Colombes (Seine).



L'INFLUENCE PERSONNELLE. Volume illustré : 20 fr. LES FORCES MYSTÉRIEUSES (H. Frichet) : 18 fr. - TRAITÉ DE SORCELLERIE ET DE MAGIE PRATIQUE. La science des vieux magiciens mise à la portée de tous (Pr Simard). Fort volume illustré : 30 fr. - MANUEL DE L'AMOUR CONJUGAL (Dr Eynon). Illustré : 14 fr. - L'ART D'AIMER (Dr Jaf). Illustré : 14 fr. - AVANT, PENDANT, APRÈS (Dr Caufeyron). Illustré : 12 fr.

Chaque volume, accompagné du Catalogue général de livres rares et précieux, est expédié franco contre bon ou mt-poste adressé au COMPTOIR DU LIVRE, 18, r. du Mail, Paris-2°

J. LE BRIS, détective, ex-chef à la Police parisienne. Recherches. Enquêtes. Filatures 29, rue Tronchet - PARIS (IX°) Téléphone : Anjou 57-13

PARFUM « TROUBLANT », enchanteur, irrésistible, attire la sympathie et l'amour : 13.40 et 31.60. Livre : Pour plaire, se faire aimer, de près, de loin, 21.60. Pour hypnotiser en 3 leçons, 4.85. Livres psychiques, d'amour, etc., Ec. L'INITIATEUR, à VIESLY (Nord).

Pour la Publicité dans DETECTIVE

s'adresser à : **Mme H. Dellong**

1, rue Lord-Byron - Paris

Tél. : BALzac 12-00

TARIF DE PUBLICITÉ

Réclames la ligne 20 frs

Annonces — 16 frs

La page (divisible jusqu'au 1/4) 9.000 frs



VOUS NE SEREZ plus CHAUVES grâce à

CAPILLOGÈNE

TRAITEMENT SCIENTIFIQUE

de la

CALVITIE

53, Bd Haussmann - Paris (IX°)

Téléphone : OPÉRA 40-34

Je m'défends



BÉBERT est dans le bain

ALORS, Bébert, que se passe-t-il ? Tu as mangé du rat ? Jamais je ne t'ai vu une figure semblable.

— Ne m'en parle pas ! Je crois que, cette fois, je me suis mis dans un sale bain ; je n'en dors pas depuis quarante-huit heures.

— C'est sans doute pour cela que tu prends de l'eau minérale maintenant, fis-je remarquer à Bébert.

Cette dernière réflexion eut le don de le faire sauter de colère en apercevant le quart d'eau que le garçon avait par erreur déposé devant lui.

— Allons, calme-toi, Bébert, explique-moi d'abord pourquoi je ne t'ai pas aperçu au Salon de l'auto. On m'avait assuré que tu avais enfin trouvé du travail comme vendeur aux poids lourds.

— Ah oui, parlons-en aussi de cette salade. Le jour où je devais prendre mon service, on avait, en signe de protestation contre les impôts prévus, recouvert les camions exposés de bâches... Je te dis que je suis visé.

Pendant ce dialogue, le garçon avait très discrètement réparé son erreur, l'apéritif était fin prêt, j'allais enfin connaître les détails de cette sale affaire.



M. le comte Legrand-Boisdur et la comtesse née du Grosgrain avaient décidé de sous-louer leur villa, située au bord de la mer. Ils avaient reçu plusieurs offres dont l'une jugée très intéressante. Il s'agissait d'un Anglais, Redboll, de passage à Paris, qui désirait louer meublé pour une année, payable d'avance.

On ne résiste pas à des arguments pareils, et c'est dans ces conditions que M. le comte Legrand-Boisdur attendait au jour indiqué, devant sa villa, son nouveau locataire, M. Redboll, accompagné de son ami M. Fredo, plus au courant que lui des transactions en France.

Vous avez déjà deviné que le rôle de M. Redboll allait être joué par ce

pauvre Bébert, en raison de sa connaissance de la langue anglaise.

— Tu n'as rien à craindre, lui avait assuré Fredo, puisque je te donne le pèze et que tu règles d'avance.

Il faut ajouter aussi que Fredo lui avait fait cadeau d'un superbe pardessus raglan, qui donnait à Bébert une silhouette réellement « impressionnante ».

La voiture de Fredo stoppa devant la villa. M. le comte Legrand-Boisdur se précipita au devant de Bébert, dont le fameux pardessus indiquait la richesse et la visite inventaire commença. Fredo tenait un peu le rôle de secrétaire particulier. Bébert, et pour cause, ne faisant qu'acquiescer aux dispositions prises par son compagnon.

Arrivé au grand salon, M. le comte Legrand-Boisdur se recueillit un instant devant deux grands tableaux représentant les aïeux de la comtesse sa femme, née Ella du Grosgrain.

— Je ne sais, messieurs, si je dois vous laisser et faire figurer dans l'inventaire ces deux tableaux de famille, ainsi que cette armure ayant appartenu à mon aïeul, Abel Legrand-Boisdur.

— Mais au contraire, monsieur le comte, M. Redboll sera très honoré de leur présence dans le salon, et je puis vous assurer que ni leurs yeux ni leurs oreilles ne seront offusqués par les propos tenus par Mme Redboll, fille d'un pasteur, laquelle se propose d'écrire un ouvrage sur les œuvres de la mer.

Décidément tout allait pour le mieux. M. le comte Legrand-Boisdur reçut le montant de sa location, remit les clés et partit enchanté de ses nouveaux locataires.

— Je trouve qu'ils ont une sale gueule, les aïeux de la comtesse, et je n'ai pas confiance en l'équipement en fer-blanc du trouffion Abel Legrand-Boisdur, fit Bébert en partant.

— Tu n'y connais rien, répondit Fredo. Tu verras, on va s'marrer avec eux. Cela va sûrement les changer, lorsqu'ils retrouveront leur famille.

— Mais, je me demande ce que tu vas installer dans cette villa...

— Tu le verras, puisque tous les samedis tu amèneras Madeleine, ma caissière de Paris, et que vous repartirez le lundi.

Cette perspective fit tomber tous les scrupules de Bébert quant à l'opération.



Dans ce coin charmant et très fréquenté, Fredo n'avait pas perdu son temps. Ayant de nombreuses relations à Paris dans le monde où l'on doit s'amuser, il eut tôt fait de transformer la villa en paradis terrestre pour personnes privilégiées. Quelques transformations bien appropriées donnèrent une autre allure à l'austère salon et l'on pouvait, chaque nuit, apercevoir les aïeux de la comtesse Ella du Grosgrain assistant, dans leurs cadres, à la projection de films spéciaux tels que *Le Viol au couvent*, *La Vierge du cloître*, *Agnès chez les Mohicans*, etc.

— Ils font toujours une aussi sale gueule, disait Bébert chaque samedi en regardant les portraits.

Quant à l'armure du comte Abel Legrand-Boisdur, Fredo lui avait fixé un fil de fer au ventail du casque et le faisait fonctionner pour annoncer la fermeture de la villa.

— Messieurs et mesdames, l'aïeul comte Abel Legrand-Boisdur en a marre. Vous l'entendez claquer des dents. Il serait préférable de cesser les ébats.

Et toute la clientèle, docile et rassasiée, se dirigeait vers le vestiaire installé dans le boudoir de la comtesse Ella du Grosgrain.

— Voyons, Fredo, disait parfois un invité payant inassouvi, vous n'offrez pas le « défilé des nymphes » ?

Alors, Bébert revêtait l'armure du fameux comte Abel Legrand-Boisdur et, suivant la température, commandait le défilé dans le parc ou dans les appartements de la section des entraînuses entièrement dévêtues.



— C'est un boulot épuisant, disait Bébert lorsqu'il se reposait dans un fauteuil au retour du défilé. Je ne comprendrai jamais les poilus de cette époque.

Mais les plus beaux spectacles ont une fin, et quelques mois plus tard, alors que la villa était en plein rendement, M. le comte Legrand-Boisdur fut discrètement avisé de l'outrage fait à ses aïeux, par les nouveaux locataires.

C'est dans ces conditions, et suivant les instructions que lui donnait l'informateur, qu'il se rendit vers 2 heures du matin à sa villa, resplendissante de lumières et où il fut reçu par Madeleine.

— Alors, mon petit vieux, fit celle-ci, tu arrives bien tard. Que préfères-tu ? Les nymphes ou le cinéma ?

Le comte Legrand-Boisdur eut une bouffée de chaleur au visage.

La villa !... ses aïeux ! Il lui fut impossible d'articuler une seule parole.

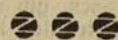
— Je vois ce que c'est, fit Madeleine. Passe d'abord au cinéma et tu verras : tout ira bien après.

Il acquiesça d'un signe de tête et suivit Madeleine, ainsi qu'un condamné à mort se rendant à l'office. Par malheur, en traversant le salon, il aperçut Bébert revêtu de l'armure de son aïeul, assis auprès d'un bureau, fumant la pipe, après le défilé, ayant à ses côtés une femme en déshabillé.

Les portraits de la famille Ella du Grosgrain semblaient ricaner. M. le comte Legrand-Boisdur ne put en supporter davantage, la cloison, séparant le salon du fumoir, avait été abattue pour donner plus de profondeur à l'écran cinématographique.

— Vous êtes des manants, s'écria-t-il, vous aurez de mes nouvelles.

Dignement, M. le comte Legrand-Boisdur quitta sa villa, laissant Bébert qui, par précaution, avait baissé la viscope de son armure pour ne pas être reconnu.



— Je vois ce que c'est, fis-je à Bébert, tu as tout accepté pour Madeleine !

— Que veux-tu, c'est plus fort que moi, si je te disais que le samedi, lorsque je la conduisais en voiture de Paris à la villa, eh bien, depuis Saint-Germain, je ne tenais le volant que d'une main...

L'ARGUS DE LA PEGRE.

BYRRH

L'apéritif des familles

**NATUREL
TONIQUE
SAIN**

*Triomphe
des
Vins Généreux*

**ADMINISTRATION — RÉDACTION
ABONNEMENTS**

3, RUE DE GRENELLE — PARIS (VI^e)

Directeur-Rédacteur en Chef : MARIUS LARIQUE

TELEPHONE : LITRE 46-17

ADRESSE TELEGRAPHIQUE : DETEC-PARIS

COMPTE CHEQUE POSTAL : N° 1298-37

6 mois 12 mois

France et Colonies 41 » 77 »

Etranger, Union postale 54 » 99 »

Etranger, Autres pays 64 » 119 »

Les règlements de compte et abonnements doivent être établis à l'ordre et au seul nom de « Détective ».

LA JUSTICE DES HOMMES

LA MORT DU FOX

CET honorable charcutier, qui tient boutique dans le quartier des Ternes, avait fait appel d'un jugement du tribunal de simple police qui l'avait condamné à une amende de onze francs, pour avoir maltraité un chien.

Il l'avait même si mal traité que le chien était mort.

Mais à son geste de violence coupable, le charcutier du quartier des Ternes avait quelques excuses.

Devant sa boutique, sur le trottoir, il plaçait habituellement un tonneau de choucroute.

Or, il paraît que la choucroute donne des inspirations toutes spéciales aux chiens : les odeurs qui se dégagent du tonneau incitaient un petit fox, domicilié dans le voisinage, à lever la patte.

Le plus grave était l'attitude de la propriétaire du fox, une dame opulente. Chaque fois qu'elle passait devant la charcuterie, la dame s'approchait du tonneau et provoquait le petit chien à profiter de la volupté qui s'offrait à lui : « Sens, mon chouchou, sens. »

Et le fox levait la patte.

Ce petit manège fut naturellement remarqué du charcutier, qui en éprouva une légitime irritation. Le charcutier eng... la dame ; celle-ci lui répondit avec dignité : « Je paie mes contributions, la rue est à tout le monde. »

(Lire la suite en 4^e colonne.)

Type espagnol

JOSÉPHINE, une Martiniquaise, aux yeux sombres, à la bouche prometteuse de félicités raffinées, est accusée d'avoir entolé M. Albin Maldans, représentant de commerce. Elle a été, pour cela, condamnée à un an de prison. Elle se prétend innocente et a interjeté appel.

La voici devant la 10^e chambre de la Cour.

JOSÉPHINE. — Je ne suis jamais allée avec M. Maldans.

LE PRÉSIDENT. — Il vous a reconnue sans hésitation sur la photographie qui lui a été soumise à la police judiciaire.

JOSÉPHINE. — Je suis victime d'une ressemblance.

Le témoignage de M. Maldans est, en effet, d'une précision, d'une netteté accablantes. Il affirme avoir été « refait » de 18.000 francs, qui se trouvaient dans son portefeuille ; le portefeuille était dans la poche-revolver du pantalon, que M. Maldans avait posé sur une chaise, dans la chambre d'hôtel, rue des Arquebusiers, où l'avait conduit, en passe, la Martiniquaise, après l'avoir racolée sur le boulevard Beaumarchais.

LE PRÉSIDENT. — Ce qui est grave dans votre cas, c'est que vous avez disparu de la circulation.

JOSÉPHINE. — La meilleure preuve que je suis innocente, c'est que je n'ai jamais fait le boulevard Beaumarchais : je travaille à Pigalle.

Le président Charier consulte ses assesseurs : l'argument du secteur géographique, qu'invoque la Martiniquaise, n'est évidemment pas très fondé « en droit ». M^e Thaon s'efforce de jeter le trouble dans le cerveau des conseillers, en sapant le témoignage du plaignant.

« La femme qui m'a racolée, avait dit M. Maldans, a le type espagnol et mesure environ 1 m. 60. »

« Le type espagnol », dit le défenseur en se tournant vers la Martiniquaise, est très fréquent ; quant aux femmes de 1 m. 60, elles sont innombrables...

Mais la Cour n'avait aucun doute sur la culpabilité de Joséphine : elle confirma l'année d'emprisonnement.



C'est un drame douloureux que jugeaient les assises de la Seine. Jean Bergot (à dr.) tua sa tante, avare au cœur dur. Aboutissement d'une longue haine familiale, ou volonté de s'emparer du magot ? L'avocat général Galvada (à g.) se montra humain. Bergot fera 5 ans de réclusion. La balance longtemps oscilla, puis pencha vers l'indulgence.



LA MORT DU FOX

(Suite de la 1^{re} colonne.)

Le lendemain, le charcutier s'embusqua près de la porte de sa boutique, bien décidé à surprendre le fox, en flagrant délit. Et il le surprit, en effet.

Quand le fox se fût soulagé sur les flancs du tonneau, il reçut un formidable coup de pied qui l'envoya au milieu de la rue. Le foie était atteint de lésions incurables.

« ... Mais j'étais dans mon bon droit », dit le charcutier.

De fait, le « quartier » partageait l'opinion du charcutier, à entendre les quelques témoins qui se dérangèrent pour affirmer, sous la foi du serment, la douceur habituelle du caractère de « l'honorable commerçant patenté » et la provocation systématique dont il avait été l'objet de la part du fox et de la maîtresse du fox.

Celle-ci, qui s'était constituée partie civile en première instance, était absente devant le tribunal d'appel. Entre temps, naturellement, elle avait dû être désintéressée.

Le jugement fut confirmé, les onze francs d'amende maintenus.

Convaincu qu'il serait acquitté et sûr de son « bon droit », le charcutier commenta sévèrement la sentence qui venait de le frapper : « C'est une honte de permettre aux chiens de pisser sur la choucroute ! »

Et suivi de ses témoins de moralité, il quitta le Palais, complètement dégoûté de la façon dont la justice était rendue.

Trois contre une

ADRIENNE a-t-elle été violée par Totor et par ses deux camarades, l'un borgne, l'autre soldat d'infanterie coloniale ?

Et non seulement violée, mais encore volée, dépouillée de son sac, qui contenait 150 francs ? Telle est la question qui se posait devant la 13^e Chambre du tribunal correctionnel de la Seine.

Totor est interrogé le premier. C'est lui qui aurait organisé cette vilaine affaire. Il rencontrait Adrienne, sa besogne achevée, dans un bar.

Adrienne aurait ouvert sa porte, par crainte du scandale ; elle craignait que le bruit, se prolongeant, n'attirât les voisins. Donc, elle ouvre : les trois individus s'élançant sur elle. Totor, le premier, fait l'amour.

Adrienne, dans le procès-verbal, a l'air d'avoir consenti à se laisser faire. Mais, par contre, elle a exprimé son dégoût du soldat. Elle a cependant subi ses assauts.

Quant au troisième, le borgne, il explique :

« C'est Adrienne qui m'a dit de passer la nuit avec elle et qu'elle me réveillerait à 6 heures du matin. »

Puis Adrienne, dans des déclarations postérieures, avait modifié le récit et aggravé le rôle de chacun des inculpés.

Passé encore pour avoir fait l'amour (car il semble bien qu'Adrienne n'ait pas été violée), mais le coup du sac est fâcheux.

Un des trois avait volé le sac. Lequel ? Totor et le borgne accusaient le soldat, qui leur rendait leur politesse. Finalement, le soldat se reconnut coupable.

Totor était néanmoins poursuivi, ainsi que le borgne, pour avoir aidé le soldat, en organisant cette « partie », à commettre le vol.

Le tribunal, qui désire connaître le rôle de chacun, entendra Adrienne, qui n'a pu venir. La confrontation ne manquera pas de piquant.

NOTRE VOIX

UNE SIMPLE ET DÉCISIVE RÉFORME

A coups de décrets-lois, le gouvernement a accompli des quantités de réformes, d'un intérêt divers. Les unes étaient indispensables, d'autres utiles, d'autres enfin médiocres. Le travail a été extrêmement abondant, mais il donne parfois l'impression d'avoir été « bâclé ».

Il y aura bien des questions à revoir, à mettre au point. Une de celles qui retiendra, aujourd'hui, notre attention, se rapporte à l'amélioration de la justice, plus exactement à son accélération.

Rendre une justice plus rapide, tout en se préoccupant de bien la rendre (et plus de vitesse n'est pas incompatible avec la valeur de la sentence), doit être une des préoccupations dominantes de l'Etat.

Or, si les victimes désirent obtenir, dans le plus bref délai, une solution, les malfaiteurs éprouvent un sentiment contraire. Il convient de dire que la loi, trop souvent, ne répond pas à sa fonction, qu'elle se trahit elle-même, en permettant aux coupables de s'égarer dans le maquis de la procédure.

Ces remarques nous viennent à l'esprit à l'occasion d'un procès récemment appelé devant la 15^e Chambre du tribunal correctionnel de la Seine et, après deux années d'instruction, point encore jugé.

Une femme, ayant obtenu le divorce à son profit, devait recevoir de son mari une pension de 100 francs par mois pour l'entretien de sa fille, âgée de 8 ans. La mère était placée à Paris et l'enfant était en province, chez une tante. Le père, électricien, gagnait un salaire normal ; depuis quatre ans, il n'a pas versé un centime à son ex-épouse, qui subvient seule aux besoins de la fillette. La mère a déposé une plainte en abandon de famille ; l'homme, devant le juge, a ergoté et prétexté toutes sortes de raisons plus mauvaises les unes que les autres, puis il a été renvoyé devant le tribunal.

Il reçut une assignation ; il ne s'est pas dérangé ; condamné par défaut, il a fait opposition. Et ce petit jeu dure depuis des mois. Quand il sera condamné, il fera appel...

Il gagnera encore au moins un semestre. Et pendant ce temps, la mère se crève pour pouvoir envoyer, chaque mois, de l'argent à la parente qui garde l'enfant.

Un pareil abus est-il tolérable ? Il serait cependant si simple de l'empêcher par un simple article aux termes duquel l'individu, cité en correctionnelle, et qui sans raison fait défaut, serait considéré comme acceptant d'avance le jugement qui interviendrait et qui serait définitif.

Car pour ceux qui se moquent aussi effrontément de leurs victimes et de la justice, il ne serait pas de meilleure leçon.

Et l'on en finirait avec ces immorales lenteurs.

COURRIER JURIDIQUE

N^o 14 B. — Vous nous demandez : Quelle serait la meilleure façon de procéder pour ramener, de gré ou de force, une femme au foyer conjugal et quelle procédure il y aurait à suivre si cette dite femme ne consentait pas à réintégrer le domicile conjugal après assignation.

A votre question, une réponse a été donnée il y a quelques mois par un mari trompé qui proclama son infortune par des communiqués et des interviews retentissants. Cet original s'était avisé de trouver dans le Code une disposition qui lui permettait de requérir la force armée pour ramener sa femme au domicile conjugal. Le procureur de la République de Versailles, saisi d'une requête, n'y donna aucune suite.

Par conséquent, notre réponse sera celle non de la loi, inapplicable en pratique, mais du bon sens : si votre femme ne veut pas revenir, n'essayez pas de l'y contraindre, vous perdriez votre temps et votre argent. Demandez le divorce ou la séparation de corps.

N^o 1616, Paris. — Toute pension alimentaire peut faire l'objet d'une révision ; elle peut toujours être augmentée ou diminuée, selon les circonstances, car elle dépend de deux facteurs essentiellement variables : les besoins de la personne à qui elle est due et les ressources de celui qui la doit.

Lorsqu'un jugement de divorce condamne le mari à payer une pension à sa femme et qu'il ne détermine pas la part relative à l'enfant et celle relative à la mère, il est possible de revenir devant le tribunal pour lui faire préciser cette ventilation.

Mais, en réponse à votre seconde question, nous vous indiquons que le remariage de votre ex-épouse n'est pas un motif d'annulation du jugement qui lui a accordé une pension. Si cette pension a été allouée en vertu de l'article 301 du code civil, elle est acquise, en principe, définitivement et à la caractéristique d'une rente viagère.



BORDEAUX

(De notre correspondant particulier.)

Il était près de minuit. Des cinémas du centre allait sortir la foule bruyante Aux terrasses des cafés, la température clémente retenait beaucoup de consommateurs ; la plupart d'entre eux lisaient les journaux de Paris arrivés par le dernier rapide.

Soudain, une série de coups de feu retentit, rue Montesquieu, la plus élégante des voies bordelaises reliant les célèbres allées de Tourny au célèbre Cours de l'Intendance.

Là, un homme qui venait de s'engouffrer précipitamment dans le vestibule d'une maison de jeu s'était écroulé, abattu par un passant qui froidement, du seuil, avait tiré quatre coups de brownie.

Aussitôt, les abords de l'établissement furent en grand tumulte. On s'affaira autour du mourant. On releva en hâte le portier du cercle, M. Fischer, blessé à la cuisse par une balle perdue.

Des jeunes gens, bousculant les badauds surpris, couraient à toutes jambes derrière le meurtrier, le poursuivant dans les rues Condillac et Buffon.

Quelques minutes après, la police survenait, mais trop tard pour examiner la principale victime. Avec une surprenante rapidité, trois inconnus avaient déjà embarqué celle-ci dans un taxi.

On décida immédiatement d'effectuer des recherches dans les plus proches cliniques privées, en même temps que deux policiers et des témoins bondissaient dans une auto pour tâcher de retrouver, dans les parages, le sanguinaire fugitif.

Bientôt, la victime était retrouvée et identifiée : c'était le tenancier d'une maison hospitalière de la rue Darnal. Il se nommait Antoine Mur y Saludas, dit le *Singe*, caïd de ce milieu bordelais dont on n'entendait plus parler depuis quelques mois.

Mais par qui, pourquoi l'homme avait-il été abattu ? On l'interrogea vainement. Il mourut quelques instants après son arrivée à la clinique, crispant les lèvres sur sa douleur et sur son secret.

Cependant, l'agresseur en fuite était, de son côté, retrouvé par la police. Ayant distancé ses poursuivants, il avait pris le pas et l'attitude d'un promeneur paisible, en s'engageant dans la rue Fondandé. Il venait même de s'arrêter pour allumer une cigarette au moment où ceux qui lui avaient emboîté le pas, à la course, s'apprêtaient à l'encercler et à le ceinturer. Mais alors, un taxi stoppa près du dangereux individu, et deux agents surgissant revolver au poing, arrêterent celui-là sans lui laisser le temps de se débattre.

LE MEURTRE DU "SINGE" 25

Au commissariat, le captif fut reconnu comme étant François Schlinger, autre représentant de la pègre bordelaise. Toutefois, ni fermeté ni exhortation ne l'incitèrent à avouer son crime. On l'interrogea pendant des heures. Il nia tous les soupçons, tous les témoignages, répétant avec une inébranlable placidité :

— Quelle preuve avez-vous contre moi : ma fuite ? Mais qui vous dit que je n'ai pas fui pour donner le change ?...

Depuis lors, l'interrogatoire du mauvais garçon fut repris et approfondi maintes fois. Les enquêteurs n'ont rien pu « tirer » néanmoins de leur opiniâtre adversaire.

En dépit des difficultés de l'enquête, nous avons pu cependant nous documenter sur la victime et sur son assassin, ce qui nous permet de retracer ici la triste carrière de chacun d'eux.

Antoine Mur, celui qui fut tué, avait passé son enfance aux abords des Capucins, le grand marché de Bordeaux. Gamin, il y vendit ce que les ménagères appelaient alors le « pot-au-feu » : carottes, poireaux et autres légumes réunis en bottes. D'innombrables méfaits illustrèrent, par ail-

leurs, son adolescence néfaste. On l'appelaient le *Singe* à cause de son agilité et de son habileté à monter, par les tuyaux d'adduction ou d'écoulement d'eaux, aux étages des maisons qu'il cambriolait hardiment. Au reste, cette malfaisante activité lui avait valu d'être maintes fois condamné à des peines assez élevées. Aussi bien, il avait vécu quelque dix années en prison.

D'autre part, on chuchotait dans les mauvais lieux de Bordeaux, que le *Singe* était l'assassin de Chaussat, un « mature » abattu, voilà quelques années, rue Lucien-Faure, dans le quartier de la Marine. Mur aurait commis ce crime en visant la victime à travers un vitrage ; et il se serait alors enfui à l'insu des témoins immédiatement accourus. De plus, le même malfaiteur aurait été mêlé à diverses affaires d'escroquerie dont la dernière en date serait d'une particulière importance.

Au vrai, le *Singe* était considéré comme un vrai chef par bon nombre de hors la loi bordelais, lesquels lui confiaient volontiers le rôle d'arbitre lorsque des différends divisaient la pègre locale. Outre cette réprovable attribution, Antoine Mur jouissait dans les bas fonds de Bordeaux du prestige dû à son argent. Il exploitait depuis plusieurs mois une « maison » prospère de la rue Darnal, et il organisait également des jeux clandestins dans les tripots dissimulés dans les caves voûtées des vieux quartiers.

L'assassin de ce personnage plus que douteux, le Corse François Schlinger, est une autre figure notable du milieu de Bordeaux. Grand, mince, distingué, un peu distant, c'est un authentique souteneur originaire de Sartène où ses ascendants sont installés depuis plusieurs générations. Schlinger fut tout d'abord un honnête garçon. Après d'excellentes études, il se voua au professorat et il enseigna pendant quelques années dans une institution libre. Mais hélas ! la vie d'aventures l'attirait. Il se mua bientôt en mauvais sujet, vécut des femmes et s'initia aux combinaisons les plus troubles. Toutefois, il sut toujours se dégager fort habilement de tous « ennuis » relevant de la loi. On ne retrouve, en effet, dans son passé, aucune condamnation même légère. Ses « pairs » disent de lui qu'il excelle à « marcher sur la corde raide en manœuvrant le balancier »...

Cependant que nous recueillions sur la victime et sur l'assassin les renseignements qu'on vient de lire, la police poursuivait sa difficile enquête pour élucider le mystère du drame de la rue Montesquieu. On récupéra le revolver que le Corse avait abandonné dans la rue et l'on constata que les balles de cet engin étaient exactement du même calibre que les projectiles retrouvés à l'autopsie d'Antoine Mur. On apprit également que la voiture de Schlinger se trouvait, au moment du crime, tout à proximité du lieu tragique et que, après la fuite et l'arrestation du même Schlinger, son auto avait été reconduite au garage par un ami mystérieux. De plus, le témoignage formel de M. Puissant, garagiste de la rue Buffon, accrût les charges qui pèsent sur le Corse. M. Puissant, qui avait entendu les coups de feu, s'était précipité à l'une des baies de son garage. Il avait vu passer Schlinger, lequel tenait encore son revolver en s'enfuyant à toute allure. D'autres témoins ayant confirmé cette déclaration, les enquêteurs officiels sont donc bien assurés que le Corse qu'ils ont arrêté est l'authentique assassin du *Singe*...

Mais, malgré tout, saura-t-on jamais quel mobile a déclenché le drame ?

Bien des hypothèses ont été émises dans les bars, boîtes de nuit et « maisons » interlopes où le meurtre de la rue Montesquieu défraie toutes les conversations. Les diverses versions du drame ont été vérifiées par la police, mais toutes se sont avérées fantaisistes.

A Bordeaux, comme à Paris, et comme dans tous les fiefs de la pègre, les « vrais de vrais » et les « durs » ne parlent pas. Leurs secrets sont enfouis dans leur ténébreuse conscience comme dans la nuit muette des tombeaux...

Louis PALANQUI.

Le tenancier d'une maison close de Bordeaux, Antoine Mur, dit le *Singe*, (ci-dessus, à gauche) vient d'être abattu par François Schlinger (à droite) autre représentant de la pègre bordelaise. Et maintenant, on lit sur la « maison » de Mur : Décès.





LA LOUVE



policière

Au « Miracle des loups », le détective Paul Rochat vient d'ajouter un nouveau chapitre : « Le Miracle de la louve »...

On connaît le détective Paul Rochat. Paul Rochat a joint à sa science des enquêtes la science du dressage.

Nul n'ignore les exploits de Zita, sa célèbre et fidèle chienne policière. Zita, dont le flair étonnant permettait de retrouver la trace des disparus sur les sentiers des destins tragiques... Nos lecteurs n'ignorent rien des succès inscrits au palmarès de cette bête admirable.

Zita, car tout passe en ce monde, a rendu son âme de chienne au paradis des bons serveurs. Or, savez-vous qui la remplace ?

Une louve !... Cette nouvelle ne manquera pas de confondre de stupeur tous ceux qui ont la moindre notion de zoologie.

On sait, en effet, que le loup — et plus encore la louve — est considéré comme l'un des plus grands ennemis de l'homme.

C'est l'être contre lequel durent se grouper presque toutes les peuplades anciennes, par tribus, par villages ou par principautés.

Ainsi, une louve, pour remplacer un chien policier, n'est assurément pas un fait banal.

On pourrait voir même là quelque « serpent de mer », si notre ami Rochat, que nous avons interviewé, ne nous avait donné, sur ce point, les renseignements les plus précis.

Une louve aime son maître

Grand ami des bêtes — et la façon magistrale avec laquelle il dressa Zita en est une preuve — Rochat est un habitué du parc zoologique de Genève où il aime à observer les animaux, leurs tics, leurs mœurs, leurs préférences.

N'est pas dresseur qui veut. Car il faut joindre aux qualités de courage et de sang-froid une forte dose de psychologie.

Depuis longtemps, accompagné du directeur du Zoo de Genève, M. Monbaron — qui est, lui, un remarquable dresseur aux brillants états de service — Paul Rochat avait remarqué une jeune louve, née le 8 mai 1937, et qui paraissait lui témoigner, en retour, une certaine affection.

A l'approche de Rochat, elle venait se frôler contre les barreaux de la cage et, s'étant risqué à la caresser, le détective eut la surprise de sentir passer doucement sur sa main l'haleine chaude de la bête sauvage.

L'animal, positivement, lui donnait un baiser.

Lucky — c'est le nom de la louve — avait alors six mois.

Depuis lors, régulièrement, Paul Rochat vint lui apporter de la viande crue, à laquelle il mêla des légumes.

Lucky est aujourd'hui âgée d'un an et demi. C'est un superbe animal, dont les crocs menaçants effraient le profane, mais qui témoigne à son nouveau maître une touchante affection.

Le détective Rochat a acheté la louve.

Elle lui appartient, bien qu'elle soit

encore logée au Zoo, dans un enclos réservé.

Nous avons eu la curiosité d'accompagner le détective Rochat au Zoo, afin d'y voir sa protégée et l'accueil de celle-ci à l'égard de son maître.

Nous étions là quelques journalistes et reporters photographes, entourant le directeur du Zoo, M. Monbaron.

L'accueil fait par « Lucky » au détective Rochat est chose peu croyable. Attachée à sa niche par une solide chaîne métallique, la louve flaire à longue distance son maître. Elle se livre à des bonds désordonnés, manifestant sa joie par des cabrioles tenant de la haute acrobatie.

Et voici que, loin de son enclos, elle se roule dans l'herbe comme un chien affectueux. A l'étonnement général — nos photos en témoignent — elle se dresse sur ses pattes de derrière et vient lécher le visage du détective !

Cet exemple d'affection tendrait à prouver que l'opinion généralement admise, selon laquelle il est impossible d'apprivoiser un loup ou une louve, est fautive. Ou bien on se trouve ici en présence d'un cas exceptionnel, ou bien Rochat possède un don surnaturel.

Une collaboratrice zélée

Quoi qu'il en soit, la sympathie de « Lucky » autorise Rochat à fonder les plus grands espoirs sur les services qu'elle sera appelée à lui rendre.

Déjà, le détective genevois a fait savoir à Chamonix — on sait qu'il est détenteur de la médaille de sauveteur du Syndicat des guides — qu'il était prêt à reprendre, avec la louve « Lucky », les recherches entreprises jusqu'ici vainement pour retrouver les corps des malheureux alpinistes perdus dans le massif du mont Blanc depuis le mois d'août.

Il sied de remarquer à ce propos que le flair des loups est « imbattable », si nous osons risquer cette épithète sportive.

A plusieurs kilomètres, les loups repèrent le gibier et, surtout, les corps humains.

Disciplinée par Rochat qui la « tient

Vous voyez ci-contre le grand détective genevois Paul Rochat embrassant sa louve Lucky.

Nous connaissons les chiens policiers, ces remarquables auxiliaires de la justice des hommes — Mais qui donc savait que les loups — ces réfractaires de Jack London — pouvaient aussi servir l'ordre ?

en mains » depuis un an, la louve « Lucky » est parfaitement exercée.

Bien entendu, la méthode diffère de celle dont on use avec les chiens.

On ne saurait demander à un loup de suivre une piste, en lui donnant à sentir un objet ayant appartenu à la personne disparue. Il y a donc, ici, des nuances dans le dressage.

Est-ce-à-dire que, pour des inconnus, la louve « Lucky » témoignerait d'autant d'affection que pour son maître ?

Nous ne le pensons pas, encore que l'animal se soit approché de nous et qu'il ne se soit aucunement rebiffé contre nos timides caresses.

Mais il y a des précautions à prendre : « Lucky » est toujours à la chaîne, bien entendu, et elle ne sort qu'avec son maître.

Il nous a semblé intéressant de rapporter cet exemple singulier de la collaboration que l'homme peut trouver dans les animaux, même parmi ceux qui sont réputés les plus féroces.

M. B.



DETECTIVE

Directeur :
MARIUS LARIQUE



Bébert est dans le bain

Vous trouverez, en page 11, sous la
signature de L'ARGUS DE LA PÈGRE,
une piquante histoire qui prend
place dans notre célèbre galerie :

Je m' défends